

SAPÈQUES, TIÊNS ET LIGATURES LE CASSE-TÊTE DE LA PETITE MONNAIE

sapèque : 1 à 3/1.000^e de piastre (pas de taux officiel)
tién : 60 sapèques
ligature : 10 tiêns ou 600 sapèques

[Origine des sapèques et ligatures.](#)

LE CAS DU GRAND FRÈRE CHINOIS

CHRONIQUE INDUSTRIELLE
(*Le Messager de Paris*, 19 mai 1887)

La monnaie métallique chinoise

Il semble que chaque jour tombe un morceau de la fameuse muraille de la Chine qui isolait ce pays du reste du monde.

Après une longue résistance, la Chine s'est laissé gagner à la voie étroite [Decauville](#), premier pas vers l'établissement du réseau des chemins de fer de la Chine. Aujourd'hui, elle demande à une maison de Manchester l'outillage nécessaire pour l'établissement à Pékin d'une administration des monnaies qui frappera des dollars de 6 fr. 25, des demi dollars, des cinquièmes et des dixièmes de dollars, ainsi que des mils représentant un millième de 6,25.

La monnaie de Londres emploie seize machines pour sa fabrication. Celle de Pékin en aura 96, dont chacune pourra produire près de trois millions de pièces par 24 heures.

L'outillage doit être livré dans un an, de telle sorte qu'avant la fin de l'année prochaine, la nouvelle monnaie chinoise sera en pleine circulation.

La monnaie chinoise est surtout appelée à faciliter les échanges sur les marchés intérieurs.

En fait de monnaie jusqu'à présent, on ne compte que des pièces en cuivre fendues et non frappées. Ces pièces ont au milieu un trou par lequel on fait passer un fil de jonc pour en lier de 80 à 100 ensemble, suivant le cours, parce que le cours du cuivre à l'argent varie.

L'argent, comme valeur représentative, est en lingot et se pèse. L'or n'est regardé que comme une marchandise dont le prix est variable.

En réalité, la véritable monnaie d'échange est la ligature ou le chapelet de menues pièces de cuivre dont nous avons parlé, et qui, vraisemblablement, disparaîtra en fournissant le métal de la nouvelle monnaie chinoise.

N. H.

Change variable selon les provinces

TAUX DU CHANGE DE LA PIASTRE EN LIGATURES
Mois de mars (1^{re} quinzaine)
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} mars 1890, p. 3)

Hanoï	7,3
Hung-yen	7,5
Nam-dinh	7,7
Ninh-binh	7,7
Quan-yên	7,7
Haïphong	7,2
Hai-duong	7,2
Bac-ninh	7,5
Luc-nam	7,3
Thai-nguyễn	7
Lang-son	5
Son-tay	6,8
Tuyên-quan	6,7
Hung-hoa	6,7
Cho-bo	6,7

NOTE SUR LE COMMERCE DU TONKIN PAR CAO-BANG ET THAT-KHE
(Extrait d'un rapport de M. le consul de France à Long-tchéou)
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 mai 1891)

Monnaies et taux du change

Le taux du change va en s'améliorant. La piastre fournissait, en moyenne, le mois dernier, de 980 à 985 sapèques (cours de janvier : 960 ; cours de février : 975 à 989.)

ACTES OFFICIELS
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 décembre 1893)

Chaux laotiens

Les chaux laotiens de Cum-lô et les huyêns du Dao de Cam-mon conserveront le régime administratif dont ils avaient été dotés sous l'empereur Minh-mang. Ils éliront leur Tho-tri-Chàu, leur Tho-tri-Huyen et Huyen-thua, dont les nominations devront être agréées par le gouvernement annamite et le représentant de la France en Annam. **Ils seront astreints au paiement de l'impôt unique de deux dixièmes de taël par tête** (deux ligatures environ).

Le produit de cet impôt dont la perception se fera à Sang-khûn et à Cam-mon, entre les mains de nos agents, sera partagé entre les deux gouvernements dans les mêmes conditions que celui des autres impôts indirects.

TIRAILLEURS

(*L'Extrême-Orient*, 17 juin 1894, p. 1, col. 1-2)

[...] Au début de l'année, et sous prétexte d'équilibrer un budget dont les déficits ont toujours été pris pour des excédents par M. le gouverneur général¹, les tirailleurs se voyaient supprimer les seuls avantages qui leurs eussent été conservés: l'exemption des impôts et des corvées pour leurs familles, descendants et descendants, pendant toute la durée du service, et l'exemption pour eux-mêmes, pendant cinq années après leur libération.

C'était peu de chose à leur laisser, et avec la moindre humanité, le gouverneur aurait dû songer que les hommes présentés au recrutement par les villages étaient toujours pris dans la classe la plus pauvre, et qu'il commettait une cruauté en enlevant aux misérables privés souvent de leur unique soutien, les maigres avantages que la loi annamite leur accordait naguère plus largement.

Mais n'est-il pas logique de voir prendre d'aussi mesquines mesures avec les budgets toujours en excédant, de M. le gouverneur général ?

Nous ne sommes pourtant pas au bout.

En effet, [les vingt-cinq millions de francs fournis par la métropole pour les dépenses militaires et transformés en piastres au taux de 3 fr. 50 et de 3 fr. prévus par les budgets de 1893 et 1894, sont toujours décomptés, lorsqu'il s'agit des tirailleurs, au taux de 4 francs](#), sans que rien indique ce que devient la différence, ou plutôt le gain fait ainsi sur leur solde.

On nous objectera, et nous nous y attendons, que la solde des tirailleurs a été fixée à \$ 6 par l'arrêté Constans du 13 avril 1888, et que l'indigène touche toujours les 6 \$ qu'il touchait autrefois. Mais nous ferons remarquer que la solde prévue par cet arrêté, quand la piastre valait 4 francs, représentait les 24 francs que l'on avait jugés nécessaires pour que nos tirailleurs pussent vivre, et qu'aujourd'hui, ces 6 piastres ne valent en réalité que 17 francs au taux actuel du Trésor. La perte est donc très sensible pour eux puisqu'elle représente non seulement la suppression du quart de leur traitement primitif, mais qu'il faut ajouter encore la différence entre le prix des denrées d'alimentation qui, avec les baisses du change, ont augmenté, même chez les indigènes, dans de notables proportions.

Si l'on avait tenu à s'attacher des hommes qui, frappés par les mêmes halles, tombaient comme les nôtres dans la brousse de ce Tonkin pacifié, il eut été facile de les faire profiter de cette aubaine inespérée. Les mandarins et M. de Lanessan en ont décidé de toute autre façon. L'esprit nouveau que les tirailleurs, une fois libérés, apportaient dans leurs villages devenait une gêne pour ceux qui rêvaient d'en faire, à un moment donné, des instruments dociles et expérimentés à retourner contre nous. Et l'on y est arrivé sans secousse, grâce aux décisions soufflées par la Cour au Gouverneur qui les sanctionnait sans examen, et malgré les énormes excédents dont notre budget est, nous assure-t-on, encombré.

Au lieu de faire de ces hommes des soldats dévoués à notre cause, nous n'aurons plus que les mercenaires qui nous abandonneront à la première alerte et iront grossir les rangs de ceux qui leur promettront ce qu'ils ont réussi à leur faire si odieusement enlever par nous.

Ch. C.

INCOHÉRENCES

(*L'Avenir du Tonkin*, 20 juin 1894, p. 1)

¹ Jean-Louis de Lanessan.

Nous le regrettons fort pour notre confrère, mais nous sommes obligés d'avouer n'avoir rien compris à son dernier article : « Tirailleurs. »

Il paraîtrait que ces braves petits tirailleurs ne sont pas contents, du moins c'est M. Courret qui nous le dit ; et il paraît que si les tirailleurs, disséminés dans les territoires militaires, ne sont pas contents, c'est parce que le peuple annamite n'est pas heureux de l'administration de M. de Lanessan.

.....
Il paraît, toujours d'après M. Courret, que la baisse de la piastre a sérieusement affecté les tirailleurs et porté un grand coup à l'affection qu'ils portaient à la France et aux Français.

Dame ! on avait décrété de donner 6 piastres par mois aux tirailleurs, alors que celle-ci valait 4 francs, ce qui faisait 24 francs, et aujourd'hui la piastre ne vaut que 2 fr. 85 et on ne leur donne pas la différence, et M. Courret en gémit !

C'est absurde ! Quelle importance cela peut-il avoir pour le Tonkinois qui n'achète pas d'objets européens, que la piastre soit à 4 francs ou à 2 ? Cela lui est parfaitement égal. Ce qui lui importe, c'est de savoir si la piastre est à 5 ligatures ou si elle est à plus de 8, car nous avons vu ces écarts ; c'est-à-dire si elle vaut 25 francs annamites (*quan*) ou 40. Et c'est précisément aux époques où la piastre avait le plus de valeur en francs, 4 fr. 35 en 1885 et en 1886, qu'elle subissait souvent les plus grandes fluctuations en ligatures.

Que M. Courret prenne les mercuriales des marchés et il verra que tout ce qui est denrées annamites, à commencer par le riz, l'essentiel, n'a pas renchéri.

Dans ces conditions, que peut bien faire au peuple annamite et aux tirailleurs la baisse de la piastre ? Juste autant que les différences de Bourse sur telles actions ou obligations européennes.

Non, ce n'est rien de tout cela qui empêchera le peuple, et les tirailleurs, d'être dévoués à notre cause. M. Courret peut dormir tranquille.

VIDEO.

LA CRISE MONÉTAIRE EN INDO-CHINE (*L'Avenir du Tonkin*, 11 août 1894, p. 1, col. 1-3)

.....
Au guichet du Trésor, on prend pour le paiement de l'impôt ou tout autre versement, indistinctement des piastres mexicaines ou des piastres de commerce françaises appelées par les Annamites : piastres *congai*.

Si cette dernière ne fait aucune prime aux guichets du Gouvernement, il n'en est pas de même ailleurs ; ainsi, dans la campagne ou dans les divers marchés de la ville, on donne huit ligatures et deux tiêns pour une piastre mexicaine et huit ligatures quatre tiêns pour une piastre *congai*, soit une différence de deux tiêns qui équivaut à une prime de près de 3 1/2 % en faveur de cette dernière.

PIASTRES ET LIGATURES (*L'Avenir du Tonkin*, 18 décembre 1895, p. 1, col. 4-5)

Un de nos abonnés de l'intérieur nous adresse les questions suivantes :

1° Quel est le taux de la piastre en ligatures sur le marché de Hanoï ?

2° Y a-t-il un taux officiel de fixé ? Si oui, ce taux est-il applicable dans tout le Tonkin ?

3° À quoi tiennent les fluctuations spontanées, énormes quelquefois, les jours de marché du cours de la piastre ?

Le taux officiel de la piastre en ligatures s'établit à Hanoï en faisant une moyenne entre le taux de la piastre en ligatures dans les diverses provinces. Mais ce taux n'est pas du tout applicable dans tout le Tonkin. On peut dire, du reste, qu'il n'est même pas applicable rigoureusement à Hanoï ; car *notre administration a jugé, fort sagelement du reste, qu'il valait mieux pour elle s'abstenir d'intervenir dans la question.* Dans les transactions entre Français et indigènes, la valeur de la piastre en ligatures s'établit entre les parties contractantes de commun accord sans beaucoup s'inquiéter du taux officiel ; quant aux indigènes, surtout dans les marchés, c'est tout simplement une question d'offre et de demande.

Pour les Annamites, et pour tous les peuples de l'Indo-Chine, la monnaie — argent ou sapèques en zinc — n'est pas une valeur fiduciaire à laquelle on peut attribuer une valeur arbitraire et presque immuable. Pour ces peuples, la monnaie n'est pas autre chose qu'une marchandise d'échange et tire par conséquent toute sa valeur du plus ou moins grand besoin qui s'en fait sentir. Ce besoin se manifeste surtout chez l'Annamite les jours de marché, qui sont pour lui les jours où il dépense de l'argent.

Nous ne pouvons trouver de meilleure preuve de ce que nous disons qu'en rappelant un fait qui s'est passé en 1891, si nous avons bonne mémoire, et qui montre combien l'argent, piastres ou sapèques, n'est considéré en Indochine que comme objet de troc, suivant les fluctuations des nécessités du moment. À cette époque donc, par suite d'échanges imprévus avec le Cambodge et le Laos, *la Cochinchine se trouva tout à coup à court de sapèques, sapèques de zinc bien entendu, car la sapèque de cuivre n'y a plus cours.* Quelques Chinois de Nam-dinh, mis au courant de la situation, raflèrent toutes les sapèques qu'ils purent se procurer ici, frétèrent deux vapeurs qui firent chacun deux ou trois voyages emportant les sapèques comme lest ; la petite opération se traduisit, comme bénéfice net sur le seul échange des monnaies, par 15.000 piastres pour chaque voyage.

Ces différences entre la valeur de la piastre en sapèques sont surtout désastreuses pour certaines catégories d'indigènes dans les marchés situés sur les confins des provinces avoisinant les territoires militaires. Nous voulons parler surtout des miliciens, qui, loin des villes, sont bien forcés de dépenser dans les endroits leur solde mensuelle. En fixant uniformément la solde à 4 piastres 50 pour les *linh*, et à 5 piastres 62 pour les *beps*, l'autorité était partie du principe que le change resterait à peu près toujours dans les environs de 8 ligatures à la piastre. Or nous pourrions citer des endroits où il est tombé à moins de six ligatures. Pourtant, le *nha-qué* y vend toujours le cochon à raison de 8 tiêns le kilo annamite et 3 tiêns les deux *ke-bat* de riz. C'est dire que le *linh* qui, auparavant, gagnait 4 piastres 50 à 8 ligatures, soit 30 ligatures, voit aujourd'hui sa solde réduite à 4 piastres 50 par 5 ligatures 7 tiêns, soit 25 ligatures 6 tiêns ; d'où une perte sèche pour lui de plus de dix ligatures. Il faut bien le reconnaître, cette perte est énorme.

À ceci, il faut encore ajouter que dans les territoires militaires, les *linhs* touchent le riz en nature, et au marché voisin, en territoire civil, ils ne touchent rien. Pourquoi les uns reçoivent-ils ces indemnités, que nous qualifierons de militaires si l'on veut, alors que les autres en sont privés ? Ce sont pourtant les mêmes miliciens avec gardes principaux et inspecteurs ! Ne devraient-ils pas être logés à la même enseigne ?

Nous soumettons la question à qui de droit.

Nouvelles locales

(*L'Extrême-Orient*, 15 mars 1896, p. 2, col. 2-3)

Depuis quelque temps, la monnaie divisionnaire, et plus particulièrement les cents, manquent au point de gêner les transactions.

Nos lecteurs savent que, sous peu, il y sera porté remède et que bientôt une nouvelle monnaie sera mise en circulation.

La pénurie d'une autre monnaie menace le pays d'une crise autrement grave : il s'agit des sapèques dont la hausse, due à la rareté, a grandement déprécié la valeur déjà si avilie de la piastre.

Dans les derniers temps, la piastre a perdu relativement à la sapèque environ 25 % ; il en résulte, pour l'Européen qui ne dispose que de la piastre pour ses achats et paiement des salaires, une augmentation des prix, correspondant à la diminution de la valeur de sa monnaie.

Cet état de chose est également préjudiciable aux intérêts des Annamites qui éprouvent de grands embarras dans leurs transactions ; c'est le trouble et la perturbation partout. Les indigènes ont un besoin absolu de cette monnaie que les cents percés que l'on nous promet ne remplaceront jamais.

Il serait urgent, et c'est l'avis de la chambre de commerce de Hanoï, de reprendre la fabrication des sapèques sans retard et de la continuer tant que besoin sera.

LES TERRASSEMENTS DU FUTUR CHEMIN DE FER

Hanoï-Phu-lang-thuong

(*L'Avenir du Tonkin*, 18 mars 1896)

Vingt cents ! C'est ce que l'on paie couramment la journée de coolie à Haiphong et très peu de chose de plus que ce qu'on donne à Hanoï, où, en outre, ils ont toutes leurs aises, tout le confortable de la vie annamite.

Ce n'est certes pas non plus cette année que l'on aura le coolie à bon marché ; voudrait-il même travailler à bas prix que cela lui serait impossible. Actuellement, l'indigène paie dix tiêns, c'est-à-dire vingt sous ou une ligature, les quatre cai-bat de riz, ce qui est excessif. De plus, il ne faut pas perdre de vue que la ligature coûte cher cette année et qu'au lieu de valoir, comme les autres années à même époque, huit ligatures deux ou trois tiêns par piastre, elle ne vaut que six ligatures sept ou huit tiêns. La différence est sensible et en tout cas n'est pas faite pour concourir à diminuer le prix des journées.

ASIATIQUES ET ADJUDICATIONS

(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} avril 1896)

Nous sommes obligés de revenir une fois de plus sur une question que nos confrères et nous avons déjà traitée bien souvent et malheureusement en vain jusqu'à présent. Nous voulons parler de l'admission des Asiatiques aux adjudications des travaux du Protectorat.

Les exigences du métier sont tout aussi défavorables pour les nôtres. Tout ce qu'ils achètent comme matériaux de construction, bois, briques, tuiles, chaux, tout en un mot, leur est vendu plus cher par les producteurs indigènes qu'aux Asiatiques. Il en est de même pour la question des salaires ; non seulement nous payons des prix de journées plus élevés, mais nous ne savons pas, ou plutôt nous ne pouvons pas profiter

suffisamment de certaines fluctuations du change en ce qui a trait aux paiements effectués en piastres ou en ligatures. Dans les transactions entre Asiatiques, la sapèque est une monnaie courante, qu'ils n'acceptent plus comme telle, lorsqu'elle leur est payée par les Européens, trouvant toujours plus de profit à se faire payer en piastres et en cents.

VIDEO.

LA CAPITALE DE L'ANNAM (*L'Extrême-Orient*, 25 juin 1896, p. 2-3)

La société de géographie reçoit la lettre suivante d'un Annamite qui revient à Hué après un séjour à Paris :

Nous sommes en ce moment à la nouvelle année annamite : il pleut, la pluie bienfaisante annonce la belle moisson prochaine ; l'air est frais, la végétation riante, la nuit silencieuse ; dans cette nature aimable des tropiques, je reviens à de lointains souvenirs, je pense aux amis qui m'ont si bien accueilli pendant mon séjour en France ; je pense aussi à la Société de géographie commerciale de Paris dont j'ai l'honneur d'être membre, et je vous écris deux mots pour montrer que j'ai l'intention de faire mon devoir envers elle.

La capitale de l'Annam est assez connue au public parisien pour que j'en parle longuement. C'est un centre administratif plutôt qu'une ville commerçante. Le pays n'est pas aussi riche de nature que les provinces du Nord, mais la température y est douce, bien plus supportable pour les Européens que certaines contrées du Sud. J'ai été surpris, lorsque j'ai revu mon pays après des années d'absence, de voir tant de choses nouvelles ! Des rues empierrées, construites à l'euro-péenne, font place à de vieilles rues étroites, des pousse-pousse, si inconnus jadis, remplacent, dans beaucoup de cas, les vieux palanquins ; enfin, le pays est en voie de se développer et a un air de bien-être.

À Hué, comme dans toutes les autres villes de l'Indo-Chine, le gros commerce est entre les mains des Chinois ; mes compatriotes ne tiennent que de petites boutiques. Les marchandises françaises font bonne figure. Les habitudes françaises se répandent peu à peu dans la société aisée ; les Annamites boivent avec plaisir des liqueurs, le champagne apparaît souvent à la fin des grands festins ; des cavaliers se servent de préférence de selles françaises, des dames d'ici ne sont point ennemis des parfums parisiens. Malgré cette curiosité pour les objets français, les gens moins aisés ne peuvent pas les acheter facilement. Car la vie annamite se compte en ligatures de sapèques, et les marchandises françaises se vendent en piastres calculées d'après le taux du jour. La piastre, c'est-à-dire 8 ligatures de sapèques, ne vaut que 2 fr. 65 en monnaie française. Ainsi un Annamite doit dépenser 2 piastres ou 16 ligatures pour acheter un objet français qui ne vaut que 5 fr. 50, et avec ces 15 ligatures, un ouvrier peut vivre un mois. Les Annamites se plaignent avec raison que les marchandises françaises se vendent trop cher. Cette différence de système monétaire est une des causes qui empêchent le développement rapide du commerce français en Annam .Il n'y a ici qu'une seule maison française. Votre dévoué

Thanh Trong Hué

En Indo-Chine (*L'Extrême-Orient*, 19 juillet 1896, p. 3, col. 1)

THAI-NGUYEN. — Les Chinois spéculent ici honteusement sur les malheureux qui font le ravitaillement du haut Song-Cau : ils n'acceptent les piastres qu'en leur faisant subir une grosse dépréciation. Pour l'achat des marchandises ou tout autre paiement, ils n'acceptent que des sapèques et cotent la piastre à cinq ligatures, faisant subir ainsi à la piastre une perte au change de près de 30 pour cent.

Il serait à souhaiter que l'autorité militaire payât les coolies qui font les ravitaillements en ligatures, au taux officiel : de la sorte, les Chinois renonceraient à leur petit trafic et remettraient vite les ligatures en circulation ; ce ne serait pas long. D'un autre côté, on trouverait facilement des coolies à bon compte pour les ravitaillements et on n'aurait nullement besoin de recourir aux réquisitions, qui, à la longue, chassent la population de la région.

Le riz vaut actuellement dix piastres les 100 kg, et encore, à ce prix, il est difficile de s'en procurer. Pendant la dernière quinzaine, le paddy s'est vendu jusqu'à huit piastres les cent kg.

CHRONIQUE LOCALE

(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} août 1896, p. 2, col. 3)

Le gouvernement annamite n'ayant pas voulu se charger de la frappe des sapèques, des offres ont été faites à deux maisons du Tonkin pour assurer l'exécution de ce travail. C'est la maison [Porchet et Cie](#), de Haïphong, qui sera chargée de battre cette monnaie de zinc. Le Protectorat fait acheter par l'intermédiaire de cette maison le matériel nécessaire.

SAPÈQUE EN ZINC

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 août 1896, p. 1, col. 1-4)

Au sujet de l'insuffisance absolue des monnaies divisionnaires actuellement en cours dans l'Indo-Chine française et notamment au Tonkin, la chambre de commerce de notre ville avait demandé l'intervention du Gouvernement du Protectorat [Armand Rousseau] au sujet de cette question si importante.

Le rapport de notre chambre disait à cet effet : « Depuis quelques temps, la monnaie divisionnaire, et plus particulièrement les cents, manquent au point de gêner les transactions ; nous savons que, sous peu, il y sera porté remède et que bientôt une nouvelle monnaie sera mise en circulation. La pénurie d'une autre monnaie menace le pays d'une crise autrement grave ; il s'agit des sapèques dont la hausse due à la rareté a grandement déprécié la valeur de la piastre déjà bien dépréciée.

Dans ces derniers temps, la piastre perdait 25 % environ de sa valeur relativement à la valeur de la sapèque et comme l'Annamite prend pour base la ligature, il en résulte pour l'Européen qui ne dispose que de la piastre pour ses achats et ses paiements une augmentation de prix correspondant à la diminution de la valeur de sa monnaie.

« Cet état de choses est également préjudiciable aux intérêts des Annamites qui éprouvent de grands embarras dans les transactions ; ils ont un besoin absolu de cette monnaie et les cents percés que l'on promet ne la remplaceront jamais.

« La chambre vous prie, M. le gouverneur général, de vouloir bien ordonner que la fabrication des sapèques soit reprise sans retard, et continuée tant que besoin sera. »

À ces demandes, pourtant fort sensées, M. le gouverneur général a cru devoir faire la réponse suivante :

« Cette question est à l'étude.

Les arguments invoqués par la chambre ne sont pas tous probants. Il n'est pas exact, par exemple, de dire que les Annamites ont un besoin absolu de la sapèque en zinc. Les habitants de l'Annam ne font usage dans leurs transactions que des sapèques en cuivre.

Les résidents ont été consultés et ne sont pas d'accord non plus sur cette question. Les opinions sont même très divergentes.

Je fais rechercher les moyens de fabriquer les sapèques ou de les faire fabriquer par l'industrie privée sans que cette opération soit trop onéreuse pour le budget. Toute la difficulté est là. »

Nous avouons que nous ne comprenons pas en quoi les arguments de la chambre n'auraient pas été probants. Et nous trouvons que pour corroborer cette manière de voir, M. le gouverneur général a fait un choix peu judicieux de raisons à donner en contestant que les Annamites ont un besoin absolu de la sapèque en zinc.

Comme il peut se faire que parmi nos lecteurs, il s'en trouve deux ou trois qui ne connaissent absolument rien aux choses du pays, qu'il nous soit permis de demander si la détermination que l'on voudrait prendre d'anéantir la sapèque en zinc et de la remplacer par la sapèque en cuivre ne serait pas d'une gravité extrême.

Ils auraient grandement tort de vouloir juger une de ces questions concernant l'Extrême-Orient en se basant sur ce qui se passe, se fait et se pense en Europe. Là-bas, tout tend à s'unifier, à se courber au même niveau. Les grandes facilités de communications entre peuples divers, la recherche des mêmes intérêts, l'internationalisme pratiqué par les gouvernements eux-mêmes en tant de questions de premier ordre et d'intérêt général, justice, postes et télégraphes, douanes, causes soumises à des arbitrages, etc., ont tout modernisé et tout égalisé.

Si l'on n'a pas réussi à trouver encore la langue universelle, le volapuk de l'avenir, ce n'a pas été faute d'essais pour arriver à ce but.

Par contre, les mœurs locales, les coutumes anciennes disparaissent. Tout se fait aujourd'hui à la mode de Paris ou de Londres selon que l'on est plus ou moins luné. Où sont aujourd'hui, par exemple, les costumes nationaux qui, il y a trente ou quarante ans encore, donnaient tant d'attraction à un voyage fait à travers l'Europe ? Où sont ces Suisses qu'à première vue on savait appartenir à tel ou tel canton ? Celles que l'on ne voit plus aujourd'hui que dans les grands hôtels des Alpes font avec leurs tresses nattées et leurs corsets aux chaînes d'argent l'effet des apparitions chorales dans *Guillaume Tell* à l'Opéra.

Mais si nous avons fait si bon marché de nos usances, de nos mœurs en Europe, il n'en est pas de même pour les peuples de cette partie-ci de notre sphère. Nous avons affaire ici des peuples qui s'habillent, mangent, se logent, raisonnent et pensent comme le faisaient leurs ancêtres il y a trois mille ans. C'est aussi le culte qu'ils ont pour ces ancêtres qui les maintient dans cette voie, dans ces idées. Et ce ne sont pas les quelques centaines de boys ou de *Madame Annamisse* qui se sont mis à l'usage de la pommade ou des chaussettes qui influeront beaucoup sur les institutions du peuple.

Il faut, par conséquent, se montrer fort prudent lorsque l'on veut changer administrativement, gouvernementalement, quelque chose aux habitudes invétérées d'un peuple aussi respectueux du passé.

Or, aujourd'hui, l'on voudrait lui enlever la sapèque en zinc pour lui donner la sapèque de cuivre. Notre chambre de commerce trouvait la résolution grave ! Mais elle avait parfaitement raison.

La sapèque de cuivre ! Mais ils l'ont eux, les Annamites du Tonkin, cette sapèque de cuivre ; elle a même été leur première monnaie : car c'est celle qu'ils ont, dès les principes, copiée sur celles des Chinois. Cela ne date pas d'aujourd'hui, mais se passait au VI^e siècle, et elles étaient coulées au chiffre de Thien-duc. Elles restèrent en usage

exclusif jusqu'au commencement du XIV^e siècle, époque à laquelle l'empereur Anhtong, trouvant cette monnaie de trop grande valeur, introduisit l'usage de la monnaie d'étain.

Mais ce métal, qui est encore en usage aujourd'hui, à Bangkok, dans la presqu'île de Malacca et dans les îles malaises, se détériore très vite, et ce fut pour cette raison qu'en 1391, sous le règne de Thuàn-tông, on lui substitua le papier monnaie. Couvrons-nous la face, car nous n'avons même pas inventé le billet de banque !

Pour des raisons qui seraient trop longues à développer ici, le papier monnaie ne suffisait pas et, finalement, sous le règne du fondateur de la grande dynastie des Lê postérieurs, Lê-loy, en 1428, adopta la monnaie de zinc. Depuis cette époque, on se servit concurremment pour le monnayage de la monnaie de cuivre et de la monnaie de zinc et celle-ci détrôna entièrement la première dans les transactions générales du peuple à l'époque de Gia-long au commencement de notre siècle. Or il nous semble que c'est agir avec peu de prudence que de vouloir détruire chez un peuple, et surtout chez un peuple aussi respectueux de ses traditions, le moyen d'échange qu'il emploie depuis cinq siècles et qui a été reconnu comme étant celui répondant le mieux à ses besoins par une expérience de plus de quatorze siècles.

M. le gouverneur général doit savoir mieux que nous que c'est dans les pays où la monnaie divisionnaire atteint la moindre valeur, que les habitants vivent à meilleur marché que dans les autres contrées.

Il suffit de voir à cet égard ce qui se passe dans certains pays de l'Europe. L'Allemagne a comme extrême monnaie divisionnaire le *pfenning*, qui équivaut à un centime et un quart de notre monnaie. La Belgique, qui possède le même système monétaire que la France, a, en outre, le centime monnayé, ainsi que la pièce de deux centimes qui s'appelle *cens*.

Or, dans ces deux pays, la vie coûte beaucoup moins qu'en Hollande où la plus petite monnaie n'est déjà plus que le *cent*, l'équivalent à peu de chose près du *cens* belge, et qui est formé par la centième partie du florin égal à 2 francs onze centimes. La plus petite monnaie des Pays-Bas vaut donc 2 centimes et un dixième.

Mais en Hollande, la vie est à coup sûr encore à meilleur compte qu'en France et en Angleterre où les plus petites monnaies divisionnaires valent un sou ou un demi *penny*, soit cinq fois plus que les moindres monnaies belges ou allemandes et deux fois et demie plus que les petites pièces hollandaises.

On porterait un coup fatal à l'économie du peuple annamite du Tonkin en substituant à sa sapèque de zinc une sapèque en cuivre ayant une valeur six fois plus grande. Du coup, tout renchérirait dans le pays. Il est bien entendu qu'en disant peuple annamite du Tonkin, nous voulons parler des Tonkinois et nullement des Annamites de l'Annam et de la Cochinchine.

Actuellement, pour une sapèque, il a un petit gâteau formé de riz et de sucre ou une petite feuille de bétel. Pour deux sapèques une feuille de bétel moyenne, pour trois sapèques une tasse de thé, une petite portion de riz cuit, etc. Comment faudra-t-il qu'il s'y prenne pour se procurer cela lorsque la moindre pièce de monnaie représentera le double, le triple ou le sextuple de la valeur de ces objets ? Sera-t-il obligé de prendre six feuilles de bétel ou d'absorber deux tasses de thé pour faire le compte ?

Tout cela mènera fatallement à un renchérissement des denrées et nous espérons que l'on voudra bien y réfléchir à deux fois avant de prendre une mesure dont les conséquences pourraient être désastreuses pour le peuple tonkinois.

On nous dit qu'avant de s'adresser à un industriel français, M. le gouverneur général se serait adressé aux hautes autorités indigènes du Tonkin qui, sous différents prétextes, auraient décliné l'offre qui leur était faite de faire frapper les monnaies de zinc. Elles auraient prétexté que cela coûtait trop cher aujourd'hui.

Cet « aujourd'hui » est certainement une véritable trouvaille de leur part. Mais elle ne nous empêche pas de trouver bizarre le refus en lui-même. Le fait de battre monnaie

constitue l'exercice d'un droit régalien que l'on n'abdique pas à la légère, et nous serions vraiment fort curieux de connaître les motifs qui ont induit ces hauts fonctionnaires à refuser d'exécuter cette partie du programme des prérogatives et des obligations royales.

Peut-être parmi les conditions que mettaient nos gouvernants à la frappe de ces sapèques il y en avait-il qui rendaient l'opération inexécutable. Étant donné l'importance des conséquences que nous avons cherché à faire ressortir, il nous semble qu'il serait bon que le public fut mis au courant des moindres détails des transactions.

Une question aussi complexe que celle-là appartient à l'histoire et ne saurait, par conséquent, être classée en catimini.

VIDEO.

Hanoï
LA DÉMISSION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
(*L'Extrême-Orient*, 16 août 1896, p. 1, col. 4-5)

Le véritable motif de la démission de la chambre de commerce de Hanoï serait le peu de cas que l'administration faisait de ses délibérations.

Pour la sapèque, il est incontestable que cette monnaie est indispensable à l'indigène, et que si elle venait à disparaître, une hausse immédiate se produirait. Cette hausse aurait lieu, aussi bien sur la main-d'œuvre que sur toutes les matières premières sans exception. D'autre part, la fabrication de cette monnaie en zinc est très onéreuse et causerait un grand embarras à l'administration. Ne pourrait-on pas faire comme en Cochinchine, frapper des sapèques en cuivre, mais, pour tout concilier, d'une valeur bien moindre, et conséquemment d'un diamètre et d'un poids moins forts ? C'est-à-dire que cette sapèque, au lieu de représenter le cinquième d'un cent, comme à Saigon, représenterait le dixième ou même le vingtième. Cette monnaie aurait, en outre, l'immense avantage d'empêcher l'agio qui se fait actuellement sur les sapèques en zinc et sa fabrication serait des plus faciles. Cette monnaie minuscule existe d'ailleurs au Siam.

PIASTRES & LIGATURES
(*L'Extrême-Orient*, 13 mai 1897, p. 1, col. 5)

De temps à autre, l'administration communique au public un avis indiquant le change de la piastre en ligatures et en tiêns. D'où il semblerait résulter que le taux fixé par le gouvernement est le taux officiel, légal.

Or, le dernier avis portait :

Le taux du change de la piastre en ligatures est fixé pour la première quinzaine du mois de mai 1897 à 7 ligatures 4 tiêns.

Voilà qui est parfait. Nos compatriotes qui habitent Hanoï et qui sont fonctionnaires ou employés, ne se doutent probablement pas de l'importance qu'a ce changement de la piastre en ligatures, n'ayant jamais besoin d'opérer l'échange. Or, elle est incontestable, cette importance. À l'heure actuelle, tous les propriétaires de mares, par exemple, sont occupés à faire remblayer. Il leur faut des sapèques et encore des sapèques pour solder leurs porteuses.

Ils se rendent donc chez MM. les changeurs patentés de la ville de Hanoï. Et là on peut juger du leur étonnement lorsque ces honorables changeurs leur donnent seulement [illisible].

Si maintenant on s'avise de faire observer à ces honnêtes marchands qu'ils réclament trop et que, étant patentés, ils risquent d'avoir de sérieux ennuis avec la mairie à laquelle on va porter plainte, ils vous répondent orgueilleusement :

« Mairie moi foutre pas mal ! »

Et c'est parfaitement exact. Ils s'en moquent un peu. Seulement si M. notre résidentissime-mairissime voulait un beau jour se moquer un peu d'eux, lui aussi, à son tour, il est probable qu'ils riraient jaune. Car de deux choses l'une : ou le taux de la piastre en ligatures qu'on nous communique n'est pas officiel et alors il est inutile de l'indiquer, ou il est officiel et alors se permettre de le diminuer à son profit devient un vol.

CHAMBRE DE COMMERCE D'HAIPHONG
Procès-verbal de la séance du 11 novembre 1897
(*Bulletin de la chambre de commerce de Haiphong*)

La séance est ouverte à 8 h. 1/2 du soir, sous la présidence de M. Dousdebès, président.

.....
Le Président fait remarquer à la chambre que la monnaie divisionnaire annamite en sapèques diminue d'une façon considérable et inquiétante. Sa diminution dans une trop grande importance et, plus tard, sa disparition auront pour effet de rendre beaucoup plus chère la vie aux indigènes. Il en résultera pour eux une augmentation de salaires et de dépenses qui se traduira forcément par une augmentation de tous les produits indigènes et notamment de la main-d'œuvre.

Il pense qu'il y aurait lieu de signaler au gouvernement ce danger qui risquerait de tout faire renchérir au Tonkin et pourrait frapper d'une façon sérieuse l'exportation.

M. Porchet fait observer que, par suite de la baisse de la piastre, la fabrication des sapèques est devenue très difficile. Il dit que M. Rousseau s'était inquiété de cette question et qu'il avait reculé devant une perte qu'aurait entraînée la fabrication de sapèques.

Le Président fait observer qu'il y aurait peut-être quand même économie à supporter une perte de ce genre et propose de nommer une commission chargée de faire un rapport sur la question.

La Chambre nomme pour faire partie de cette commission MM. Porchet, Teyssier et Brousmiche.

Un membre fait l'observation que le pays est inondé depuis quelque temps de fausse monnaie de billon en argent, d'importation de Canton.

Il propose que la Chambre s'en émeuve et prie le gouvernement de prendre les mesures nécessaires.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 10 heures du soir.

Le secrétaire.
J. LINOSSIER

La piastre ou le franc
(*L'Extrême-Orient*, 5 septembre 1897, p. 1, col. 5)

.....
La conséquence immédiate et inévitable de cette adoption [du franc français] serait, à n'en pas douter, une hausse subite sur tous les produits de ce pays, sur la main-d'œuvre, sur les vivres, sur le prix de la domesticité, en un mot sur tout.

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à voir combien les prix ont augmenté de la suite de notre indifférence voulue en ce qui touche la basse monnaie divisionnaire indigène. Certes, il a été beaucoup plus facile pour nous de rester cantonnés dans les divisions en cents que d'aborder celle des sapèques. Outre cette facilité, nous avons prétendu avec raison que l'encombrement et la pesanteur de cette monnaie ne pouvaient nous convenir. Mais nous avons dès lors supporté immédiatement les conséquences de cette décision et l'on peut dire que l'ignorance voulue dans laquelle nous laissons les sapèques a fait augmenter au moins d'un tiers tous les prix au Tonkin.
.....

Nouvelles et renseignements
(*L'Extrême-Orient*, 3 mars 1898, p. 2, col. 3)

Un avis d'adjudication, paru dernièrement, annonçait la mise en vente d'une certaine quantité de zinc, de plomb et d'étain. Ces quantités sont le résidu d'essais de fabrication de sapèques par la Direction de l'Artillerie.

Ces essais ont dû se produire dans une direction toute différente du procédé annamite ; mais les caractères inscrits sur la sapèque apparaissaient avec une netteté que les Annamites n'ont jamais obtenue dans leur fabrication.

CHAMBRE DE COMMERCE DE HANOI
Séance du 14 mars 1898,
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 mars 1898, p. 3, col. 3)

Rappel d'un vœu sur la fabrication de sapèques.

FABRICATION DES SAPÈQUES²
(*L'Extrême-Orient*, 3 avril 1898, p. 1-2)

Les sapèques se fabriquaient un peu partout au Nghé-An, près de Thai-Nguyén et à Hanoï. On trouve encore en cette dernière ville des Annamites qui ont travaillé à cette fabrication dans l'endroit bien connu de la sapèquerie.

Cette fabrication comprenait plusieurs opérations bien distinctes : le moulage, la coulée, le triage et le polissage.

Le moulage comprenait une planche à mouler (Moc-pham) et deux cadres (Moc-diêt) que l'on devait remplir de sable afin de conserver l'empreinte en creux. Pour la clarté de ce qui va suivre, nous les appellerons le cadre n° 1 et le cadre n° 2.

La planche à mouler comprend une planche et des sapèques types Thiên-tuc faites en fer blanc et mobiles. Ces sapèques, types mobiles, s'enfoncent dans la planche de la

² Article non signé, reproduit sans plus d'indication par la *Revue indo-chinoise*, 28 mai 1900, p. 522-523. À comparer avec Désiré Lacroix, *Numismatique annamite*, 1900, p. 39-42.

moitié de leur épaisseur et ressortent par suite d'une demie épaisseur au dessus. Elles sont retenues dans la place qui leur était assignée, par l'élévation de la planche ménagée au centre de l'emplacement et correspondant au trou intérieur de la sapèque. Enfin ces sapèques forment quatre rangées de sapèques, chaque rangée portant 17 sapèques, en tout 68 sapèques sur planche à mouler.

Ces quatre rangées sont disposées deux à deux de chaque côté d'une rigole principale qui représente en creux le conduit principal par lequel s'effectuera la coulée.

D'autre part, des petites rainures triangulaires, passant entre deux sapèques et communiquant perpendiculairement avec le rigole principale forment les rainures secondaires de la coulée. Enfin, comme chacune de ces rainures secondaires touche deux sapèques, elle permettra l'écoulement du zinc dans les creux correspondant aux sapèques.

Le moulage devient alors fort simple. La planche à mouler reçoit des sapèques qui la dépassent d'une demie épaisseur, des coins en bois sont placés dans les rainures triangulaires, et forment élévation ; il en est de même pour une tige en bois correspondant aux deux rigoles principales. Ces coins et cette tige dépassent la planche d'une certaine quantité. Dans cet état, on place sur la planche à mouler le cadre n° 1. Après avoir saupoudré avec du charbon la planche à mouler, l'ouvrier remplit l'intérieur du cadre avec du sable qu'il presse fortement d'abord avec la main, puis avec une sphère creuse qu'il promène extérieurement. Le sable de ce cadre représente donc en creux tout ce que la planche à mouler présentait en relief, c'est-à-dire les parties saillantes des sapèques types, des rainures triangulaires et des deux longues tiges de bois. Un renversement sens dessus dessous permet d'enlever la planche à mouler, tout en laissant les objets mobiles dans la place qu'ils occupent au milieu du sable du cadre n° 1.

Si l'on examine alors le moule compris dans le cadre n° 1, on voit qu'il contient ces divers objets mobiles dans la place où les a fixés un premier moulage et présentant un relief correspondant aux creux dans lesquels ils pénétraient dans la planche à mouler. En d'autres termes, le sable et les divers autres objets mobiles compris dans le cadre n° 1 deviennent un sorte de planche à mouler, permettant le moulage de la face opposée.

Ce moulage s'opère grâce au cadre n° 2 et en répétant les opérations que nous avons décrites pour le cadre n° 1. À ce moment, les faces sont donc moulées, mais les divers objets mobiles, dont on a successivement moulé les deux faces, sont emprisonnés entre les moules. On sépare les moules pour les dégager, puis on replace les moules les uns sur les autres grâce à un repérage facile. Le cadre n° 1. possède, en effet, quatre mortaises dans lesquelles pénètrent les quatre tenons correspondants du cadre n° 2.

Enfin on enlève les cadres légèrement mobiles en commerçant par faire jouer un petit côté formant verrou. À partir de ce moment les deux grands côtés peuvent s'écartier légèrement en pivotant sur le deuxième petit côté et libérer les blocs de sable.

Pour ne pas interrompre la description qui précède, nous avons négligé certaines précautions annamites. Pour eux, chez qui tout est arrêté à l'avance, le sable que l'on emploie est de la terre prise au village de Minh-tao, huyén de Tu-liêm, phu de Hoai-quc. Elle doit être passée en un tamis appelé *mat so ky* et fait en bambous. Le moule ainsi obtenu s'appelle *Tho-Pham*.

Préparation pour la coulée. — Les doubles blocs de sable, ainsi obtenus, sont élevés sur une planche inférieure et empilés les uns sur les autres. Lorsqu'on a placé ainsi vingt blocs, on met une planche supérieure. On relie alors la planche inférieure et supérieure par des cordes que l'on serre fortement pour obtenir un bloc total. On donne alors quartier à ce bloc pour procurer aux rigoles en creux une inclinaison de 45 degrés nécessaire à la propagation de la coulée. Enfin, on enlève délicatement toutes les parties de sable qui couvrent à l'extérieur l'origine des rigoles. Dès lors, tout est prêt pour la coulée.

Fusion du zinc. — Le zinc est fondu dans une marmite en fonte. Il semble inutile de décrire, comme le font les Annamites, les divers objets qui servent à cette fusion et de les désigner par leur nom. Peu nous importe, en effet, de savoir si le couvercle de la marmite est un cercle de fer traversé en tous sens par des rayons également en fer et au dessus desquels se place une couche de terre spécialement préparée.

Disons en passant que ce zinc n'est pas pur pour des raisons que nous indiquerons plus loin.

Coulée. — La coulée se fait alors très simplement avec une cuillère garnie de terre. Le zinc pénètre dans les rigoles, non sans entraîner des parties du sable des moules. C'est donc un composé de terre et de sable qui constitue au fond les sapèques qui sont en circulation. Faut-il attribuer à ce mélange la propriété de mieux pénétrer les creux des moules ? Faut-il attribuer au contraire au sable la propriété de ne pas enlever de la chaleur au zinc et de lui permettre de pénétrer partout ? C'est là une question encore fort discutée. Dans tous les cas, les expériences, faites à la direction d'artillerie avec des moules métalliques, n'ont pas donné des résultats satisfaisants. La sapèque était coulée sur les bords extérieurs, mais cette coulée ne pouvait jamais arriver jusqu'aux abords du trou central.

Triage. — Le procédé annamite, qui avait paru jusqu'ici avoir une certains supériorité va nous faire assister à des opérations compliquées et à une main d'œuvre interminable. Lorsque l'on suppose que le zinc est refroidi, on desserre les planches supérieure et inférieure et l'on brise les vingt blocs de sable. Il faut alors chercher au milieu de cet amoncellement les sapèques une à une. Or comme il y avait vingt petits blocs pour former le bloc total et que chacun de ces petits blocs contenaient 68 creux à sapèques, c'est en somme 68×20 ou 1.960 sapèques, qu'il faut chercher une à une. Un certain nombre de ces sapèques sont brisées, d'autres possèdent encore quelques relations avec les trous de coulée, enfin on recherche également tout le zinc représentant en plein les trous de coulée autrefois en creux.

Les sapèques sont enfilées sur des tiges de fer (Thiêt quan). Quant aux sapèques brisées et aux lingots de zinc, représentant les trous de coulée et plus ou moins mélangés de sable, ils sont destinés à une nouvelle fusion.

Nous avons dit plus haut que les sapèques étaient formées de zinc, plus ou moins mélangé de terre, et nous n'en voulons d'autre preuve que la preuve suivante.

Lorsque l'on voulait créer un contre poids pour la soufflerie d'orgue de l'église de Keso, on imagina de s'adresser au zinc contenu dans les sapèques. On pensait avoir un bénéfice en agissant de cette façon ; ce fut le contraire qui se présenta. Lorsque, par la fusion, on eut séparé la terre, on n'obtint qu'une faible partie de métal. Il fallut cependant continuer, puisqu'on avait commencé ainsi, et l'opération finale revint à couler un peu plus cher que l'achat de zinc européen.

Ainsi se trouve expliqué en partie l'échec économique auquel on court si l'on veut fabriquer aujourd'hui des sapèques avec du zinc européen. Pour que l'État ne soit pas en perte, il lui faudrait doubler la valeur de la sapèque, ce que les Annamites n'accepteront jamais.

Polissage. — La dernière opération est le polissage ; Les sapèques enfilées sur des tiges de fer, admettant quatre ligatures environ, sont placées sur un banc incliné. Elles sont alors polies ou arrondies si l'on veut à l'extérieur par un ouvrier spécial. Il se sert à cet effet d'une pierre à aiguiser. Cette sorte de pierre, appelée Ma Thach, est prise d'habitude dans les montagnes du huyén de Bat Bat province de Son-tay.

Comme on le voit à raison de la multiplicité des ouvriers qui forment un atelier, il faut s'attendre à de nombreux salaires. D'autre part, le prix de la main-d'œuvre ayant considérablement augmenté, par rapport à l'époque annamite, le coût de la fabrication s'est augmenté d'autant. Enfin, si l'on veut employer du zinc européen et non un mélange de zinc et de terre, il faut compter sur une élévation très grande de prix par rapport à la matière employée.

Le problème de la fabrication des sapèques par le procédé annamite ne semble pas devoir donner des résultats assez peu coûteux pour qu'il y ait intérêt à fabriquer à nouveau. Le moulage en des moules métalliques semble pour le moment impraticable. On se trouve quelque peu dans une impasse. On manque de sapèques de zinc. On en manquera tous les jours de plus en plus et on ne peut en reprendre la fabrication économiquement. Il va falloir recourir soit à la sapèque de cuivre, soit à tout autre procédé.

Nº 813. — ARRÊTÉ instituant une commission en vue de rechercher les procédés les plus avantageux et les plus pratiques pour la fabrication des sapèques au Tonkin.

(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, 1898, p. 1175)

Du 5 juillet 1898

Le Gouverneur général de l'Indo-Chine,

Vu le décret du 21 avril 1891 ;

Vu les demandes présentées par les chambres de commerce de Hanoï et de Haïphong ;

Sur la proposition du Résident supérieur au Tonkin,

ARRÊTE :

Article premier. — Une commission est instituée à l'effet de rechercher les procédés les plus avantageux et les plus pratiques pour la fabrication des sapèques au Tonkin.

Art. 2. — Cette commission est composée comme il suit :

MM. Le Résident supérieur ou son délégué Président ;

Le Directeur du Contrôle financier de l'Indo-Chine ou son délégué,

Le Trésorier-payeur en Annam et au Tonkin,

Le Résident de la province de Hung-yên,

Un membre de la chambre de commerce de Hanoï désigné par cette chambre,

Un membre de la chambre de commerce de Haïphong, désigné par cette chambre,

Un membre de la chambre d'agriculture du Tonkin désigné par cette chambre,

Mallet³, ingénieur chef du Service des mines,

Trân-luu-Huê, ex-thuong-ta du Kinh-luoc,

Buffel du Vaure, chancelier de résidence, membres.

Art. 3. — M. Buffel du Vaure remplira les fonctions de secrétaire de ladite commission.

Art. 4. — Le Résident supérieur au Tonkin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 5 juillet 1898.

PAUL DOUMER

Par le Gouverneur général

Le résident supérieur au Tonkin,

J. FOURÈS.

CHAMBRE DE COMMERCE D'HAIPHONG

Procès-verbal de la 171^e séance du 29 juillet 1898

³ Marcellin Mallet (Aurec-sur-Loire, 14 février 1866-Aurec-sur-Loire, 21 avril 1930) : ingénieur de l'École nationales des mines de Saint-Étienne (1887). Auteur d'un rapport de mission commandité par l'Association pour la reconnaissance, l'étude et l'exploitation des gisements aurifères du Tran-ninh (1896). Voir [encadré](#).

(*Bulletin de la chambre de commerce de Haïphong*)

J. B. Malon, président

4° Délégués de la Chambre à la commission des sapèques et à celle de la liste électorale pour l'élection du délégué au Conseil supérieur des colonies.

Le Président dit qu'à la date du 26 courant, il a reçu de M. le résident supérieur, le télégramme suivant :

« Hanoï, 26 juillet 1898.

Résident Supérieur à Président Chambre Commerce Haïphong.

Prière vouloir bien me faire connaître nom du membre que la Chambre de Commerce de Haïphong a désigné pour faire partie commission fabrication sapèques instituée par arrêté du 5 juillet et l'inviter à monter Hanoï pour assister réunion qui aura lieu jeudi 28 juillet à 3 heures soir dans anciens bureaux Résidence Supérieure à la Concession. »

La Chambre n'ayant pas été réunie depuis la communication de cet arrêté n'avait pas encore désigné son délégué. Vu l'urgence, le Président a fait circuler cette dépêche chez tous ses collègues, qui, à l'unanimité, ont désigné M Porchet. Mais cette convocation tardive n'avait pas permis à M. Porchet de se rendre à Hanoï pour assister à la réunion.

Le Président a en conséquence adressé le télégramme suivant à M. le résident supérieur :

« Haïphong, 27 juillet 1898.

Président chambre commerce à résident supérieur Hanoï.

M. Porchet membre de la commission des sapèques ne peut se rendre à Hanoï demain.

Le Président,
J. B. MALON. »

La Chambre confirme la nomination de M. Porchet faite hors séance et profite de la circonstance pour faire remarquer que les convocations faites quelquefois la veille ou l'avant veille pour des séances qui se tiennent à Hanoï, ne permettent pas aux délégués de prendre leurs dispositions pour se rendre aux séances.

Nouvelles et Renseignements
(*L'Extrême-Orient*, 31 juillet 1898, p. 2, col. 3)

La commission instituée par arrêté de M. le gouverneur général en date du 5 juillet 1898, à l'effet de rechercher les procédés les plus avantageux et les plus pratiques pour la fabrication des sapèques au Tonkin, s'est réunie le jeudi 28 courant, à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. le résident supérieur.

CHAMBRE DE COMMERCE D'HAIPHONG
Procès-verbal de la 172^e séance du 8 septembre 1898
(*Bulletin de la chambre de commerce de Haïphong*)

J. B. Malon, président

.....
6° Remplacement de M. Porchet, absent, dans diverses commissions :

Le Président rappelle que M. Porchet, absent de la colonie pour trois ou quatre mois, était membre de la commission de l'exposition et de celle des sapèques.

Pour l'exposition, on vient de désigner M. d'Abbadie.

Pour les sapèques, on a désigné hors séance, M. Pellicot.

La Chambre confirme cette décision.

Le Président dit que le secrétariat devra informer l'administration de ces changements.

MINE DE ZINC

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 décembre 1898, p. 1, col. 1-3)

L'impossibilité momentanée de reprendre la fabrication de sapèques, si nécessaire si l'on ne veut pas que le prix de toute chose n'augmente, tenait jusqu'ici à des difficultés de deux ordres différents. Tout d'abord, les essais de fabrication, tentés à la direction de l'artillerie, pour obtenir la sapèque en coulant le métal, avaient donné lieu à des insuccès. Les insuccès avaient toutefois une explication et il est certain notamment, bien que ce ne fut pas la seule raison, que l'emploi de moules métalliques était fort préjudiciable au résultat de l'opération. Ces moules empruntaient une chaleur telle au métal en fusion, que celui-ci était refroidi avant d'avoir occupé la place qui lui était réservée. Mais tout cela n'était qu'une question technique à laquelle on pouvait facilement remédier.

La deuxième difficulté était d'ordre économique et, par suite, était de beaucoup plus difficile à résoudre. Chaque ligature se compose de 600 sapèques, au poids moyen de deux grammes et demi, soit, pour la ligature, un kilogramme 500 grammes ; d'autre part, on peut admettre pour la facilité du raisonnement, qu'il faut cinq ligatures pour valoir une piastre, ce qui est vrai à quelque approximation près. Le problème se posait alors de la façon suivante.

Pour une piastre valant 2 fr. 45, peut-on se procurer le zinc nécessaire à la fabrication de cinq ligatures qui pèsent, 1.500 gr. l'une, ou 7 kilogrammes 500 les cinq.

La réponse était négative. Le prix du zinc commercial à Hong-kong ne nous est pas très bien connu, mais, comme le prix du zinc laminé était dernièrement de 0,73 centimes le kilogramme, on peut admettre que le prix le plus bas auquel se trouverait le zinc commercial non laminé, serait au moins de 0,60 centimes. L'emploi de 7 kilogrammes 500 de zinc nécessaire pour cinq ligatures, entraînait donc une dépense de francs 50 centimes pour une valeur devant correspondre à la piastre, soit à 2 fr. 45. Le lecteur voudra bien remarquer que nous n'avons point parlé, à dessein, du fret de Hong-kong ici et du coût de la fabrication. Aussi l'ex-Kinh-luoc, qui a été appelé dernièrement à la Cour de Hué, proposait-il, en créant des sapèques du même poids et d'un même module que les sapèques existantes, de donner aux premières une valeur double des sapèques coulées par le roi d'Annam. Le Protectorat aurait cessé de perdre ; mais, au point de vue économique et politique, il était douteux que les Annamites aient accepté volontiers cette nouvelle sapèque.

Devant cette difficulté matérielle, le Protectorat s'était abstenu et le mal avait empiré, car les prix allaient en s'augmentant et la sapèque se faisait de plus en plus rare.

C'est alors que l'on émit l'idée qu'il serait peut-être possible de trouver une mine de zinc au Tonkin. Des primes, qui ne furent jamais bien déterminées, furent annoncées pour inciter le public à faire des confidences au Protectorat. On signala, il est vrai, deux gisements au Gouvernement, situés, l'un à Lao-kay, l'autre dans la haute rivière Noire.

Mais la teneur de ces gisements n'était pas suffisamment connue et le coût du transport du minerai à Hanoï devait être énorme. De plus, et pour comble de malheur, le gisement de Lao-kay était compris dans le périmètre réservé d'un colon et celui de la haute rivière Noire pouvait être revendiqué par la succession d'un autre colon.

Cependant, à force de chercher, on finit par apprendre qu'à trois kilomètres de Thai-nguyên, le sol est littéralement jonché de scories de zinc, provenant d'une ancienne fonderie de sapèques. On en conclut que la mine n'était pas loin et l'on prescrivit au résident, M. Damade, de la rechercher. On verra par la suite qu'il ne fut pas des plus heureux.

L'indication que procuraient les scories de zinc, laissées sur le terrain, n'était pas parvenue à M. Jollivet, docteur en médecine, qui habitait Hanoï. Cependant, ce dernier, s'appuyant sur plusieurs documents anciens, put déterminer l'emplacement de la mine de zinc qu'avaient utilisée par trois fois les Annamites, en 1813, 1836 et 1850. Il monta directement à Thai-nguyên et, le 17 octobre, vint prendre possession de la mine sise à l'ouest de Xa-Lung et au nord de Lang-Hit.

Ainsi donc et grâce à M. Jollivet, abstraction faite des sentiments qu'on put nourrir à son égard, une découverte était faite, une mine de zinc était trouvée, un service était rendu au public du Tonkin. Supposez-que ce colon eut opéré ainsi dans une colonie russe, allemande ou anglaise, il n'aurait certainement pas obtenu des honneurs illimités; mais enfin, on eut applaudi à son initiative; on aurait fait des vœux pour qu'il formât le plus rapidement possible sa société et qu'il commençât l'exploitation de sa mine.

Ici, le chef actuel du Protectorat⁴ — que nous nous plaisons à croire mal conseillé — a cru devoir contester à M. Jollivet la propriété d'une mine que celui-ci a acquise, en plantant son poteau et en faisant acte de premier occupant. On lui tient à peu près le langage suivant :

— Vous avez trouvé une mine et cela d'une façon incontestable, mais nous en avons besoin et nous prétendons nous en emparer sans indemnité. »

Quant à M. Jollivet, comme il n'est pas sans avoir lu le *Meunier sans souci* d'Andrieux, il pense, comme ce dernier, qu'il y a peut-être des juges à Berlin et il plaidera, s'il le faut, pour faire reconnaître son droit de propriété incontestable.

Il est malheureux cependant que les prétentions du Protectorat amènent un procès et empêchent l'exploitation d'une mine de zinc, nécessaire à la fabrication des sapèques. L'administration d'un pays doit se faire avec une certaine hauteur de vues et l'on peut se demander si les droits, plus ou moins hypothétiques de l'État, ne doivent pas céder devant le besoin que chacun a de voir reprendre le bas monnayage.

Le Protectorat avait promis une prime au premier colon qui lui révélerait l'existence d'une mine de zinc. M. Jollivet, ayant le premier trouvé une mine de zinc, a droit à cette prime. Le Gouvernement ferait bien, à notre sens, de garder l'argent de sa prime et d'accorder à M. Jollivet l'abandon des droits plus ou moins problématiques que le Protectorat peut avoir sur cette mine.

REVUE DES JOURNAUX
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 décembre 1898, p. 3)

L'*Indo-Chine française* du 13 décembre 1898 :

La rareté des sapèques en zinc constitue une gêne véritable pour la population pauvre et même moyenne de l'Annam et du Tonkin. Comme il est très difficile de fabriquer ces pièces de monnaie à des prix de revient assez rémunérateurs, même sur les lieux où le zinc était jadis exploité, près de Thai-nguyên et de Caobang, par exemple,

⁴ Jules Fourès.

il importe d'adopter une sapèque nouvelle, en cuivre, à l'imitation de la Chine. Cette pièce serait intermédiaire entre nos sous actuels et la monnaie de tout temps en usage chez les Annamites. Celle-ci serait donc moins recherchée et pourrait facilement remonter « au cours normal entre 7 ligatures 5 tiêns et 8 ligatures. »

N° 1414. — ARRÊTÉ désignant M. Prévot, ingénieur, et Nguyen-khac-Vi, pour faire partie de la commission instituée par l'arrêté du 5 juillet 1898.
(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, 1898, p. 1867)

Du 23 décembre 1898

Le Gouverneur général p. i. de l'Indo-Chine,

Vu le décret du 21 avril 1891 ;

Vu le décret du 8 juin 1897 ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 1898, instituant une commission à l'effet de rechercher les procédés les plus avantageux et les plus pratiques pour la fabrication des sapèques au Tonkin ;

Considérant que MM. Mallet, ingénieur, chef du service des mines, et Trân-luu-Huê, ex-Thuong-ta du Kinh-luoc, ont été désignés pour faire partie de cette commission ;

Que M. Mallet est rentré en congé en France ;

Que M. Trân-luu-Huê a été nommé Tông-dôc de Nam-dinh; qu'il y a lieu, en conséquence, de remplacer ces fonctionnaires dans cette commission aux délibérations de laquelle ils ne peuvent prendre part ;

Sur la proposition du Résident supérieur au Tonkin,

ARRÊTE :

Article premier. — M. Prévôt, ingénieur, et Nguyen-khac-Vi, thuong-ta à la Résidence supérieure à Hanoï, sont désignés pour faire partie de la commission instituée à l'effet de rechercher les procédés les plus avantageux et les plus pratiques pour la fabrication des sapèques au Tonkin ; le premier, en remplacement de M. Mallet, ingénieur, et le second, en remplacement de M. Trân-luu-Huê.

Art. 2. — Le Résident supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 23 décembre 1898.

J. FOURÈS.

Chambre de commerce de Haïphong
Procès-verbal de la 179^e séance du 25 février 1899.
(*L'Extrême-Orient*, 26 mars 1899, p. 2, col. 5)

.....
11[°] Fabrication de la monnaie divisionnaire dite sapèques.

M. Porchet, qui fait partie de la commission des sapèques, expose que cette commission avait décidé de faire un appel d'offres pour la fabrication de cette monnaie divisionnaire ; aucune suite ne paraît avoir été donnée à cette décision. Il conviendrait d'insister auprès de M. le gouverneur général⁵ pour qu'une solution rapide soit prise, la rareté des sapèques s'accentuant chaque jour et leur besoin se faisant sentir de plus en plus en présence des travaux en cours ou à exécuter.

⁵ Paul Doumer.

.....

CHAMBRE DE COMMERCE D'HAIPHONG
Procès-verbal de la 172^e séance du 18 mai 1899
sous la présidence de M. Porchet, vice-président
(*Bulletin de la chambre de commerce de Haïphong*)

.....

8° Fabrication des monnaies divisionnaires dites sapèques.

M. le gouverneur général expose que le gouvernement n'a pas intérêt à fabriquer des sapèques lui revenant à un prix plus élevé que leur valeur monétaire et qui seraient immédiatement accaparées et transformées par l'indigène.

Il estime que l'on pourrait fabriquer des sapèques en cuivre de quatre au cents, mais, sur l'observation de la Chambre qu'il serait préférable de fabriquer une monnaie divisionnaire se rapprochant plus de la division actuelle (36 au cents environ), M. le gouverneur général promet de faire étudier, dès son retour au Tonkin, s'il est possible de faire une sapèque ayant une valeur de 10 au cents.

Chambre de commerce de Hanoï
Séance du 22 mai 1899
(*L'Extrême-Orient*, 18 juin 1899, p. 4, col. 1-2)

Présidence de M. Ch. Guillaume :

Sont présents :

MM. Ch. Guillaume, président ;

Guioneaud, secrétaire ;

Godard, membre ;

Gobert, —

Hommel, —

Nguyễn-huy-Hoat, membre annamite,

Nguyễn-ly-Thuong, —

Absents excusés :

MM. Honoré Debeaux, vice-président ;

Lachal, membre ;

Crébessac, membre, en France ;

Meiffre, —

La séance est ouverte à 8 h, 1/2 du soir.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président rend compte de la visite faite à M. le gouverneur général à son arrivée au Tonkin.

Après avoir remercié M le gouverneur général des heureux résultats obtenus par lui pendant son séjour en France, M. le président présente la liste des vœux émis à diverses époques par la chambre de commerce et qui sont restés sans solution jusqu'à ce jour.

M. le gouverneur général promet de faire étudier les vœux déjà remis et ceux que la chambre de commerce aurait à émettre au cours de ses séances ultérieures par les services du Protectorat ou par des commissions spéciales.

M. le président insiste auprès de M. le gouverneur général pour que le nombre des membres français de la chambre de commerce soit porté de 10 à 12.

M. le gouverneur général approuve cette demande et promet de la transmettre d'urgence à M. le résident supérieur.

Pour la monnaie divisionnaire de zinc dite sapèques, M. le gouverneur général ne pense pas qu'elle puisse être rétablie, vu le prix élevé de la matière première, mais il est prêt à recevoir toute communications relatives à une monnaie de cuivre.

La chambre ne croit pas qu'il y ait avantage à créer une monnaie de cuivre, le zinc étant dans de meilleures conditions de bon marché, et ne présenterait pas les inconvénients que peut rencontrer une monnaie de cuivre qui ne tarderait pas à disparaître pour aller à la fonte en Chine, il vaut beaucoup mieux adopter une monnaie quelle qu'elle soit mais pouvant se subdiviser un plus grand nombre possible de pièces, pour une valeur donnée.

Si l'ancienne monnaie ne peut être rétablie à cause des conditions onéreuses que sa fabrication entraînerait, la Chambre demande qu'il soit fait quelque chose, pour qu'une monnaie spéciale pouvant servir aux transactions annamites soit émise le plus tôt possible ; nous savons que certaines denrées annamites peuvent être achetées au prix de 2 sapèques.

FAUSSE MONNAIE ANGLAISE (*L'Avenir du Tonkin*, 23 juillet 1899, p. 1, col. 2-3)

Il n'est personne parmi ceux qui habitent le Tonkin qui n'ait eu entre les mains cette monnaie divisionnaire qui nous vient soi-disant de Canton et qui est marquée de la façon suivante, pour la pièce de dix sous : Kwan-tung province, 72 candaréens, et, pour la pièce de vingt sous Kwantung province, 1 mau 44 canariens. Or cette monnaie, qui n'a de chinoise que l'apparence, est au fond une fausse monnaie parfaitement anglaise que les Anglais frappent à Canton pour leur plus grand profit.

Cette pièce, que l'on fait passer pour une pièce de dix sous, ne vaut au fond que six sous et demi. Grâce à elle, on se libère donc avec un tiers de la valeur à son avantage. C'est là, comme on le voit, une opération fructueuse surtout lorsque le paiement porte sur une forte somme, notamment lorsqu'il s'agit, pour les Anglais, de s'acquitter vis-à-vis de la douane chinoise.

Au Tonkin, ces petites pièces refluent en grande quantité et la raison en est fort simple. Avec dix de ces petites pièces, c'est-à-dire avec une valeur équivalente à 65 sous, on peut se procurer une piastre et surtout une de ces piastres honnêtes que le gouvernement français frappe pour sa colonie d'Indo-Chine. Chacune de ces opérations rapporte trente-cinq sous la piastre à celui qui s'y livre et les bons Chinois ne s'en privent pas.

On pourra être surpris que le gouvernement français n'ait pas mis le public français en garde contre cette fraude dont nous sommes tous successivement les victimes. On pourra également être surpris que ce même gouvernement n'ait pas démonétisé de pareilles pièces, par exemple en refusant de les recevoir à ses guichets. Mais tout cela n'est pas possible ; car, à supposer la disparition subite de cette monnaie anglo-chinoise, nous resterions au Tonkin privés de monnaie divisionnaire. Examinons maintenant pour quelle raison le gouvernement français s'est laissé acculer à cette impasse.

À l'origine de notre occupation en Cochinchine, aucune monnaie blanche n'était en circulation dans l'empire d'Annam. Seul était en usage le système des sapèques dont la valeur infime permettait d'apprécier même l'objet du prix le plus faible. [Mais lorsqu'il s'agissait de faire un paiement assez important, tous les ennuis d'un pareil système étaient mis en évidence.](#) Il fallait, en effet, se livrer à de nombreuses manipulations. Il

fallait communément compter trois mille six cents sapèques pour faire une piastre et, lorsqu'il s'agissait soit de conserver, soit de transporter un stock important de sapèques, on se trouvait en présence du nombreuses difficultés.

[Que fallait-il faire en cette occurrence ?](#) On pouvait, tout en constatant que le système monétaire annamite était défectueux pour nous autres Européens, essayer de l'améliorer. Supposez, en effet, qu'on ait créé [deux pièces nouvelles](#) correspondant l'une au tién et l'autre à la ligature. Immédiatement, le système monétaire redevenait très acceptable. Au bas de l'échelle des paiements, la simple sapèque permettait de solder même les plus minimes achats et, d'autre part, pour les paiements plus importants, les pièces correspondant au tién et à la ligature, permettaient une numération et un transport facile.

À côté de ce système réformateur, il y en avait un autre, diamétralement opposé. Il consistait à [démonétiser la sapèque annamite](#), en ne la recevant plus dans nos caisses publiques. Mais comme il faut toujours pour le peuple une monnaie libératoire, ne serait-ce que pour le paiement des impôts, le gouvernement français prenait implicitement l'engagement de jeter assez de piastres et de monnaie divisionnaire française sur le marché pour permettre aux Annamites d'effectuer tous leurs paiements. Nous verrons dans un instant comment le gouvernement français a tenu ce dernier engagement.

En attendant, qu'il nous soit permis de dire que la mesure adoptée par le gouvernement français s'est traduite par une élévation considérable de l'impôt pour les villages annamites. Dès l'instant, en effet, que les sapèques étaient démonétisées et qu'il fallait payer les impôts en piastres, les villages furent forcés de s'adresser pour le change aux Chinois et ils n'obtinrent ce change qu'à des conditions draconiennes. Plus tard enfin, démunis de sapèques, qui leur étaient nécessaires pour les transactions qu'ils avaient entre eux, les Annamites furent contraints de drainer le plus possible de piastres et de les échanger contre les sapèques passées dans les mains des Chinois. De là, un nouveau change également assez onéreux. On peut estimer qu'avec ce double change les Annamites sont forcés de laisser entre les mains des Chinois une somme représentant le quatre ou le cinq pour cent du leurs impôts.

Cependant, le gouvernement français, qui avait pris l'engagement de pourvoir l'Indo-Chine de piastres et de monnaie divisionnaire française, ne pouvait arriver à remplir ses obligations. Si l'on admet, en effet, que les Annamites soient au nombre de vingt-cinq millions d'habitants et que chaque habitant ait besoin pour ses transactions particulières d'une dizaine de piastres, [il aurait fallu mettre en circulation une somme de piastres équivalant à deux cent cinquante millions](#).

[Or jamais le gouvernement français n'a émis une pareille quantité de monnaie](#) et dès lors, l'appoint nécessaire pour parfaire plus ou moins ce stock métallique a dû être demandé aux pièces d'argent des puissances voisines. Il va sans dire que toutes les pièces qui nous sont arrivées ainsi, telles que dollar américain, piastre mexicaine, yen japonais, étaient de poids ou de titre inférieur à notre piastre indochinoise.

Encore avec un pareil système n'est-on pas arrivé au but que l'on proposait. Chaque année, à l'époque du paiement des impôts, il règne en Indo-Chine une véritable crise monétaire dont profitent les Chinois. Enfin, comme nous l'avons démontré plus haut, les Chinois écoulent chez nous cette fausse monnaie que les Anglais frappent à Canton.

Peut-être conviendrait-il de reconnaître enfin que le système que nous avons suivi jusqu'à ce jour en Indo-Chine est déplorable et examiner de plus près les réformes désirables. À notre sens, le système annamite, convenablement modifié, peut fournir la solution désirable.

(*L'Avenir du Tonkin*, 17 novembre 1899, p. 1)

L'Indépendance tonkinoise, traitant la question des sapèques en zinc, explique la nécessité qu'il y a à fabriquer cette monnaie le plus tôt possible. Notre confrère expose la situation pénible où se trouvent les indigènes en raison de la rareté des sapèques et il demande que l'on reprenne cette fabrication.

Cette fabrication n'est pas aussi simple qu'elle le paraît. La composition métallique des sapèques en zinc n'avant qu'une valeur infime, il faut que l'État ne subisse pas de pertes et, pour cela, il importe que la main-d'œuvre soit aussi peu chère que possible.

Les essais tentés jusqu'à ce jour n'ont pas donné de bons résultats, tant pour l'administration que pour l'industrie privée. Il semble donc que le Protectorat trouverait une solution dans un appel à la concurrence. Elle fixerait la quantité de sapèques en zinc à fournir et celui qui s'engagerait à fournir cette quantité pour [le] prix le plus avantageux serait déclaré adjudicataire. Cette fourniture devrait porter sur plusieurs années, car l'adjudicataire aurait besoin d'abord de couvrir l'achat de matériel qu'il serait obligé de faire.

Quelle que soit la méthode adoptée, il est certain qu'il y a urgence à fabriquer le plus tôt possible des sapèques en zinc. La rareté de cette monnaie porte trop d'entraves au commerce local, pèse trop lourdement sur la population indigène. Il importe de jeter sur le marché une quantité de ligatures suffisamment grande pour mettre un terme à l'agiotage qui a pris naissance.

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1903, p. 690)

Par arrêté du Gouverneur général de l'Indo-Chine⁶, en date du 14 août 1903, une subvention de douze mille-francs (12.000 fr.) est accordée à M. Schroeder, auteur d'un ouvrage sur la numismatique annamite, en vue de la publication du dit ouvrage.

Cette dépense sera répartie entre les différents budgets indochinois de l'exercice 1903, dans la proportion suivante :

Budget général (chapitre XXI, article 9, § 7)	7.000 fr. 00
Budget local de la Cochinchine	1.500 00
Budget local du Tonkin	1.000 00
Budget local de l'Annam	1.500 00
Budget local du Cambodge	1.000 00

QUESTIONS MONÉTAIRES

EN INDO-CHINE

(*La Dépêche coloniale*, 14 juin 1903, p. 2, col. 3-5)

LA CRISE DES SAPÈQUES

La crise des sapèques continue à faire l'objet des préoccupations des Indo-Chinois. Le *Courrier de Haïphong* écrivait tout récemment :

⁶ Paul Beau.

À moins d'en revenir au très mauvais alliage des temps anciens de l'histoire d'Annam, sans même considérer la main-d'œuvre, les frais d'installation et de fonte, il est à craindre que, quelque soit le métal employé, la valeur intrinsèque d'une sapèque dépassera toujours, et de beaucoup, la valeur fiduciaire sous laquelle elle est mise en circulation. Autrement dit, le prix de la matière première des sapèques est tel qu'on peut répéter hardiment que la fabrication entreprise par le protectorat ne procurerait nul bénéfice, l'entraînerait, au contraire, à des pertes certaines.

Quel gouverneur, d'un autre côté, consentirait à jamais imiter les rois peu scrupuleux de certaines dynasties, en employant pour cette fonte de sapèques, un alliage ou un composé métallique qui n'a nom dans aucune langue ?... Songez à cet obstacle, vous verrez que la difficulté à surmonter est grande. La preuve est là : S. M. Thanh-Thai, lui-même, n'a pu résoudre le problème d'une fabrication à bon marché.

Sa sapèquerie la plus proche fonctionne à Thanh-Hoa. Elle fond et met dans la circulation d'excellentes sapèques en cuivre dont l'une vaut six ou sept fois celle de zinc. Le peuple préférerait cette dernière : pourtant, à ce métier-là, le roi se ruine sans pouvoir lui en donner en quantités suffisantes. Certes, le ministre des finances et la Cour de Hué mettent la volonté la plus évidente à user du droit que nous leur avons laissé, par traité dûment signé, de battre monnaie en sapèques au chiffre de Thanh-Thai. Cette pauvre Majesté commença d'abord à fonder tous les vieux canons et antiques couleuvrines dont sa Cour était pleine et elle eut recours ensuite à tous les métaux disponibles.

Ces réserves métalliques épuisées, ce qui fut vite fait, les sapèques fondues étant de bon aloi, composées d'un bon alliage où le cuivre dominait, le roi est à bout de ressources. Il verrait avec grand plaisir, soyez-en sûrs, le gouvernement français se substituer à lui ou l'inviter à ne plus fournir cette marchandise onéreuse que sont les ligatures, ainsi qu'on l'a parfaitement démontré... Cet objet d'échange, la ligature, devient rare parce que les sapèqueries royales chôment le plus souvent, faute de matières premières à bon marché.

Les provinces d'Annam elles-mêmes, n'en ayant plus assez pour subvenir à leurs propres besoins, une sorte de protectionnisme tacite s'est établi ; sans être interdite, la circulation est entravée. Frappé d'une forte prime, vrai droit de sortie, le stock peu considérable de ligatures qui subsiste encore en Annam proprement dit ne s'écoule plus, comme jadis, vers le Tonkin, où cependant colons et indigènes les accueilleraient avec reconnaissance. Oui, certes, avec joie et reconnaissance !

Nous comprenons que, pouvant à la rigueur se passer des sapèques, les citadins se désintéressent d'une question les touchant, cependant, de près, sans qu'ils s'en doutent, puisque c'est la même raison qui, subsidiairement, a tout fait renchérir pour eux comme pour les broussailleux, sur les marchés fréquentés des campagnards. Mais comme cette crise commune rend à tous la vie actuelle fort onéreuse, nous jugerions incompréhensible de voir le protectorat s'en désintéresser à son tour. La gêne produite par la raréfaction des sapèques, dans nos transactions intérieures, nous a fait perdre, à nous qui vivons dans l'intérieur, du fruit de notre travail et de nos capitaux, autrement d'argent que la baisse de la piastre... Aussi sommes-nous les premiers à réclamer une prompte réforme monétaire.

Tout pesé, tout examiné, tout discuté, on conviendra que la cherté de la fabrication de la sapèque ne peut être l'obstacle qui empêchera les légitimes doléances d'être entendues en haut lieu. En face d'un problème aussi ardu que celui qui décidera ou ne décidera pas de l'établissement de l'étalon d'or en Indo-Chine, il faut s'attacher, avec acharnement, à en trouver la juste solution.

LA QUESTION MONÉTAIRE

(Albéric Neton, *L'Indochine et son avenir économique*, 4^e trim. 1903, p.

[278] Nous ne pouvons clore ce chapitre sans dire quelques mots d'une question qui préoccupe gravement la population annamite, celle de la sapèque.

Cette question est, en effet, des plus intéressantes pour la colonie, elle est d'ordre absolument intérieur et n'a aucune répercussion directe sur nos rapports, soit avec la métropole, soit avec l'étranger.

La ligature, qui se subdivise en 10 tiêns de 60 sapèques chacun, n'a pas un rapport fixe avec la piastre. Avant l'occupation française, la piastre s'échangeait pour 5 à 6 ligatures. Depuis qu'on a accepté des ligatures en paiement de l'impôt, la valeur des sapèques est très rapidement tombée et la piastre a valu jusqu'à 8 ligatures. En pré-[279] sence de cet avilissement, l'administration française n'avait pas jugé utile de continuer à frapper cette monnaie.

Cependant, les pièces composées de zinc et de terre se brisant facilement et le stock n'en ayant pas été renouvelé, elles se raréfièrent et le change de la ligature, vis-à-vis de la piastre, ne tarda pas à remonter.

Dès 1896, le Gouvernement indo-chinois s'était préoccupé de la question et avait réuni une commission qui, n'ayant pas trouvé un métal qui permit de produire des sapèques dans des conditions acceptables, n'arriva à aucune solution.

La sapèque a depuis continué à disparaître et, actuellement, elle ne suffit plus aux demandes des indigènes. Au contraire, la piastre, largement frappée par le gouvernement et mise en circulation par les Européens habitant la colonie, n'a cessé d'avoir une circulation de plus en plus considérable.

En raison de la loi de l'offre et de la demande, il s'en est suivi une hausse de la ligature par rapport à la piastre.

La cherté du riz au Tonkin a forcé les exportateurs de ces denrées, qui règlent tous leurs achats en sapèques, à demander plus largement les ligatures et, en fort peu de temps, le change a atteint des chiffres inconnus jusqu'ici.

Il devient urgent, dans ces conditions, d'étudier à nouveau cette question qui peut être très importante, tant pour le budget que pour l'avenir économique de la colonie.

En effet, le travailleur annamite, ou coolie, fait tous ses achats, nourriture, vêtements, logement, etc. en ligatures. Il est très rare qu'il ait recours à la piastre.

Il est payé, soit par l'administration, soit par les particuliers en piastres ; il est donc forcé d'échanger ces piastres contre des ligatures, et, à l'heure actuelle, il reçoit 40 à 50 pour 100 de moins de ces dernières.

Certains fonctionnaires indigènes touchent leur traitement en ligatures, mais comme le Trésor n'accepte plus cette monnaie, ils sont réglés en piastres sur la base de 6 ligatures à la piastre.

Cet indigène reçoit donc 1 piastre par 6 ligatures qui lui sont dues ; au change, il ne reçoit que 3 ou 4 ligatures par piastre, soit une perte de 40 à 57 pour 100. C'est par trop excessif. Depuis quelque temps, les réclamations affluent de toutes parts, les fonctionnaires annamites demandent une élévation de traitement ou une réglementation du taux de la ligature. D'autre part, le service des Travaux publics, obligé aussi, dans certaines provinces, d'acheter des ligatures pour régler le salaire de ses coolies, qui n'accepteraient pas d'autre monnaie, subit du fait de la [281] hausse de la ligature un très grand préjudice.

Enfin, les industriels et entrepreneurs, s'ils règlent leur main-d'œuvre en piastres, s'exposent à des réclamations sans nombre de leurs ouvriers indigènes, et s'ils règlent, au contraire, leur main-d'œuvre en ligatures, ils éprouvent une perte sensible du fait de l'élévation du change.

Au point de vue économique et au point de vue budgétaire, la situation vaut, on le voit, la peine d'être examinée, la raréfaction de la sapèque et l'élévation de son cours pouvant amener une hausse générale du prix de la main-d'œuvre et des objets de première nécessité.

Si, d'une façon générale, les élévations du prix de la main-d'œuvre et des marchandises ou denrées sont la preuve de la richesse d'un pays, si les progrès de la civilisation dans une colonie y amènent forcément une augmentation des besoins des indigènes, et, par conséquent, un renchérissement général, il est aussi du devoir d'un bon gouvernement, sans aller à l'encontre de cette loi économique, de ne rien faire pour accentuer ce mouvement, mais plutôt au contraire d'en réglementer l'évolution.

En effet, si l'augmentation des prix des différents produits est une preuve de richesse, cette richesse, surtout dans une colonie encore jeune, ne peut être maintenue et augmentée que par un [282] effort économique régulier et constant. Cet effort économique lui-même ne peut se développer que par le bon marché des matières premières et de la main-d'œuvre ; si leur prix s'élève par trop vite, l'effort économique se trouve enrayé et l'avenir de la colonie peut être compromis.

Pour éviter ce péril, il devient nécessaire de conserver le plus longtemps possible, à la base du système monétaire indo-chinois, une pièce comme la sapèque, ayant une valeur excessivement minime, et aussi de la faire revenir à son taux normal en ramenant le prix de la ligature vis-à-vis de la piastre à une proportion plus juste et plus régulière. Mais il importe de sortir au plus tôt de l'étude théorique de la question et de donner à l'indigène, en ce moment dépourvu de monnaie, les moyens de s'affranchir des difficultés de toutes sortes au milieu desquelles il se débat depuis déjà longtemps.



Mans-Tien ou Mans à la sapèque (Haut-Tonkin).

Mans à la sapèque (Haut-Tonkin)
(Alfred Raquez, *Entrée gratuite*, Saïgon, fin 1903, p. 59)

LA QUESTION DE LA SAPÈQUE
(*La Dépêche coloniale*, 21 février 1904, p. 2, col. 1-2)

On s'occupe toujours beaucoup de la question de la sapèque. J'ai déjà eu l'occasion de vous dire que la hausse des prix des denrées alimentaires est généralement attribuée au renchérissement des produits indigènes et surtout à la raréfaction des sapèques, tant à Hanoï que dans la plupart des provinces. Cette monnaie, bien qu'incommode et friable, avait une grande puissance d'achat pour la population. Sa disparition progressive, par suite de la fermeture des sapèqueries royales du Tonkin et de l'Annam, a fait renchérir leur valeur et, au lieu d'avoir 6 à 7 ligatures à la piastre, les indigènes n'en retirent que 3,5 à 4 tout au plus. D'autre part, certains fonctionnaires tonkinois, déjà vieux dans la colonie, font remarquer qu'il ne faut voir dans ce phénomène que la cause de l'augmentation du coût de la vie locale.

Un phénomène identique s'est, en effet, produit, il y a quelques années, en Cochinchine, sans provoquer les mêmes résultats. Il faudrait plutôt y voir, d'après eux, une transition à l'adoption de la monnaie de billon française. Si donc l'on réussissait à diviser le sou actuel chinois en cinq parties, on devrait arriver à résoudre ce problème. Les fonctionnaires estiment également que la hausse actuelle de la sapèque est une des conséquences de l'avilissement du métal-argent, bien que les rapports de causalité ne soient pas très visibles au premier abord.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement général s'est préoccupé de la question et a fait demander en France les moyens d'y remédier.

En attendant la frappe d'une sapèque spéciale — il s'agit, vous le savez, d'une pièce nouvelle d'une valeur de 6 sapèques actuellement en cours —, **on s'est préoccupé, ici, de frapper, avec les ouvriers de l'ancienne sapèquerie royale, une sapèque semblable à celle qui existe encore dans le pays.** Nous verrons les résultats que produira cette mesure. S'ils sont négatifs, l'explication de ce phénomène économique ne pourra dès lors être cherchée que dans l'avilissement du métal-argent. Je vous tiendrai au courant.

La commission chargée d'examiner les modèles de sapèques présentés par la Monnaie de Paris vient de clôturer ses réunions.

M. Brenier, sous-directeur du commerce, a déposé un rapport dont les grandes lignes ont été adoptées.

Voici comment M. Brenier envisage la question :

Tout d'abord, dit-il, le premier point sur lequel ses idées se sont modifiées depuis les études récentes qu'il a faites est relatif à l'utilité de ne pas rattacher la nouvelle monnaie au système de la ligature, mais au système de la piastre, de la distinguer par conséquent, au moins par le poids sinon par la forme et le nom même, de la sapèque. La nouvelle sapèque aurait beau être en métal plus pur et beaucoup plus résistant que l'ancienne et de plus belle apparence, on aurait beau lui attribuer une valeur légale supérieure, ayant d'autre part le même poids que l'ancienne, l'Annamite admettrait difficilement qu'à égalité de poids, une sapèque nouvelle vaille plus que l'ancienne, qu'il connaît.

Il faut donc détacher la nouvelle monnaie du système de la ligature et la rattacher (comme nous le disions plus haut) au système de la piastre. Il faut que l'Annamite compte et ne pèse pas la nouvelle monnaie.

Plus on va, plus les salaires de toutes sortes se tarifent en piastres, les transactions commerciales s'effectuent aussi avec cette unité de change. L'Annamite appréciera donc lui-même comme un bienfait une monnaie qui serait une fraction très réduite de la piastre. Il y a donc nécessité pratique à établir un rapport naturel simple (mais non

légal) entre la nouvelle monnaie et le système de la ligature, dont elle ne doit cependant pas faire partie.

Les bases qui devront servir à déterminer quelle fraction de piastre la nouvelle monnaie doit représenter sont nombreuses.

1° Elle doit correspondre à la plus faible unité courante de prix. 6 sapèques est le prix d'une chique de bétel ; il semble donc qu'on pourra donner à la nouvelle monnaie une équivalence de cette valeur ;

2° L'équivalence précitée de 1 à 6 établit un rapport mathématique, simple et décimal avec le système de la ligature ;

En effet, la nouvelle monnaie valant 6 sapèques, vaudrait « un dixième de tién » (1 tién, 60 sapèques) et il y en aurait par conséquent 100 à la ligature de 600 sapèques ;

3° Il est impossible de faire abstraction du « prix de revient » de la fraction de piastres recherchée ; l'État paraît se trouver dans l'obligation de faire un sacrifice pour s'assurer une bonne circulation monétaire en harmonie avec les besoins et les habitudes des petites transactions indigènes journalières, d'autant plus que, suivant une ingénieuse remarque de M. l'administrateur Prêtre, une monnaie quelconque ne représente pas seulement « son prix » de revient, mais en réalité la « somme d'utilités » qu'elle est susceptible de faire acquérir par ses déplacements successifs de main à main ; donc, la question du prix de revient « brut » de la nouvelle monnaie ne doit pas être une condition *sine qua non* de la frappe.

La nouvelle pièce sera donc 1/600 de la piastre et ce pour ménager les habitudes monétaires des indigènes. La nouvelle monnaie deviendra une sorte de « sapèque française » dont une ligature vaudrait « légalement » une piastre.

On pourra certainement se demander, dans tout cela, ce que devient « le change de la ligature actuelle en piastres » ?

Il y aura forcément une répercussion de l'émission des pièces nouvelles sur le change de la ligature en piastres. En effet, l'émission de 100.000 piastres de pièces nouvelles équivaut à la frappe de 500.000 ligatures anciennes : c'est-à-dire que si on admet 6 millions d'habitants pour la population du Delta, c'est comme si on mettait à la disposition de chacun d'eux 50 sapèques anciennes de plus ; si on estime qu'il faudrait aller jusqu'à 100 sapèques par tête d'habitant, la perte sèche du protectorat serait de 33.333 piastres.

De tout ce qui précède, il semble difficile de fixer « légalement » un rapport entre la nouvelle pièce et la ligature ou la sapèque. On a pris l'équivalent de 1 à 6 parce qu'elle répond au critérium pratique de la plus faible unité d'achat ; un rapport légal entre l'ancienne et la nouvelle monnaie n'aurait que des inconvénients.

Ce qu'on va créer sera simplement une « coupure de piastre » dont le rapport vis-à-vis de l'unité sera « légalement » fixe.

Seulement, en fait, l'émission des nouvelles pièces libère pour ainsi dire les anciennes sapèques d'une partie de leurs fonctions de coupures de la piastre. Il est impossible, *a priori*, de dire combien de ligatures la piastre pourra acheter ; tout ce qui est certain, c'est qu'elle en achètera davantage puisqu'elle en a moins besoin. D'autre part, le public aura à sa disposition une monnaie courante qui lui permettra d'opérer les plus petits achats.

Tels sont les avantages du système du 1/600^e de piastres en zinc pur, du poids de 2 gr. 5 ; son prix de revient ne dépasse que de 1/6 sa valeur intrinsèque ; il y a donc là un sacrifice inévitable qu'il s'agit seulement de réduire le plus possible avec le millième de la piastre à 2 gr. 5 (pour pouvoir le distinguer de la sapèque), la perte sèche était de 100 % ; enfin, sans lui être lié par aucun lien légal, il se trouve naturellement, par suite de la base choisie, en rapport décimal simple avec le système de la ligature.

Jean Baria.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 juin 1905, p. 2, col. 1)

Nouvelles sapèques. — Nous avons eu l'occasion d'avoir entre les mains les nouvelles sapèques, frappées par la monnaie de Paris et représentant un six centième de piastre. Il faut avouer qu'elles ont tout de même meilleure mine que celles fabriquées à l'ancien théâtre de l'Exposition par

.....
ventes et qui, après avoir empoché un certain nombre de journées de coolies, se déclarèrent incapables de fabriquer quoi que ce soit.

La valeur intrinsèque des pièces qu'ils avaient produites était incomparablement moindre que les frais de main-d'œuvre, de fonte, de moulage, de finissage, etc.

Les nouvelles médailles qui viennent de France ont fort bonne mine. À l'avers, elles portent en exergue : Protectorat du Tonkin 1905 — Au revers, quatre caractères chinois qui en indiquent sans doute la valeur. Elles portent en leur milieu un trou carré pour pouvoir être enfilées en ligature, sur un lien de bambou. Elles sont pratiques, peu lourdes, d'un facile maniement et seront certainement accueillies avec faveur par le petit commerce tonkinois.

Autant que l'on en peut juger par leur aspect extérieur, elles sont faites d'un alliage de zinc et d'autres métaux. Au lieu d'être ternes, friables, cassantes, rugueuses comme les anciennes pièces de fabrication indigène, elles sont lisses et polies, résistantes, claires, rappelant un peu, au moins à l'état de neuf, les pièces en nickel. Valant, selon le cours de la ligature, environ quatre des anciennes sapèques en zinc, elles donneront une certaine facilité pour les petites transactions et remédieront heureusement, surtout dans les campagnes, à la pénurie de petit numéraire. Il ne reste plus qu'à les mettre en circulation, ce qui ne saurait tarder beaucoup.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 octobre 1905, p. 2, col. 4)

Monnaies indo-chinoises. — Le président de la République a signé le décret relatif à la fabrication des monnaies de zinc destinées au Tonkin.

Les pièces de bronze de 1/100 de piastre et de 1 sapèque, 1/500 de piastre, auront cours légal jusqu'à concurrence de 2 piastres pour chaque paiement.

La pièce de zinc de 1/600 de piastre aura pouvoir libératoire pour l'appoint de la piastre.

CHRONIQUE LOCALE
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 7 janvier 1907, p. 38)
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 janvier 1907, p. 3, col. 4)

Sapèques. — La commission dite des sapèques s'est réunie jeudi à la résidence supérieure sous la présidence de M. Charles Prêtre. Elle a continué ses travaux vendredi et samedi ; il peut se faire qu'une quatrième réunion se tienne lundi encore. Cette commission étudie la question de savoir dans quelles conditions s'effectue la circulation des sapèques nouvelles, à 1.600^e de piastre, ainsi que les moyens de les rattacher, s'il est nécessaire, au régime monétaire indigène.

Cette commission est composée de MM. Charles Prêtre, administrateur, faisant fonctions d'inspecteur adjoint au résident supérieur, président ; Simoni, résident de France à Lang-Son ; Le Gallen, résident de France à Hadong ; Reydellet résident de France à Phuly ; Dubois, payeur du trésor ; Hoang-trong-Phu, tông-Dôc de Bac-Ninh ; Nghiêm-xuan Quang, quan-an de Lang-Son ; Lê-huu-Mai, président de la Société Dong-Loi de Kiên-An ; Delamarre⁷, administrateur, secrétaire.

LES SAPÈQUES

Réponses à M. « Dōng-Kem »
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 avril 1912, p. 2)

Je pourrai faire remarquer à mon contradicteur que son pseudonyme de « Dōng-Kem » n'est pas très bien choisi, puisque, dans son article du 18 avril, il ne défend guère le sapèque en zinc (dōng-kem)... mais je ne veux pas jouer sur les mots, pas même sur les pseudonymes. J'entre donc directement dans la question.

Entre autres choses, « Dōng-Kem » me répond : « la sapèque indigène n'a pas de valeur *légale*. Elle n'a qu'une valeur d'échange. » Je ne comprends pas très bien. Peut-être qu'en vieux broussard que je suis (les coups de bambou ayant déjà attaqué quelque peu ma tête et mes facultés), je ne comprends plus bien le sens des mots français. Mais cependant je crois posséder encore quelques notions d'histoire ; je crois surtout me souvenir un peu de l'histoire du Tonkin. Je crois donc pouvoir affirmer que la ligature était la monnaie *légalement* en cours dans l'empire d'Annam, avant l'installation du protectorat ; je sais aussi que la France ne considère pas et ne doit pas considérer le Tonkin comme une colonie, mais seulement comme un pays de protectorat. Je crois donc que les anciennes monnaies du pays restent *légales* sous le régime de Protectorat et qu'aujourd'hui, la ligature est tout aussi monnaie légale qu'en 1840 par exemple.

Je me permets donc de dire que la sapèque en zinc a vraiment une valeur légale... Du reste, si « Dōng-Kem » a habité quelque peu la brousse et n'est pas resté confiné continuellement dans un centre urbain, il aura pu remarquer que presque tous les contrats (achats ou ventes entre indigènes) sont comptés en ligatures ; et qu'en général, après avoir convenu du prix en ligatures, il y a une discussion pour savoir le taux de la piastre et estimer le prix du contrai en piastres au taux du jour : d'où pratiquement, dans la brousse, la ligature a une valeur *légale* et la piastre n'a qu'une valeur d'échange.

M. « Dōng-Kem » me dit que « tout le monde ne sera pas content » si le gouvernement du Protectorat, « par un acte de puissance publique », fixe le taux de la piastre à cinq ligatures.. Sans doute, ceux qui, du jour au lendemain, devront acheter cinq ligatures une piastre que la veille ils n'avaient payée que trois ligatures, se plaindront bien un peu... Mais très vite, ils s'apercevront qu'ils ne font pas une perte si considérable... car ils constateront qu'à ce taux, la vie est moins chère, et ils comprendront aisément que ce taux fixé par le gouvernement est entièrement à leur profit et avantage.

D'après « Dōng-Kem » : « La crise actuelle... ne comporte qu'un remède : l'émission d'une monnaie de cuivre, coupure du cent et analogue comme forme, sinon comme valeur, à nos centimes français. Le « son » comprendrait 5 piécettes nouvelles. » Je me permets de lui faire remarquer qu'il demande la fonte d'une sapèque sous-multiple du cent et que, par conséquent, il contredit ce qu'il a écrit en tête de son article : « C'est un fait incontestable : les indigènes ont été déroutés par la nouvelle sapèque qui

⁷ Émile Delamarre (1878-1956) : chef adjoint du cabinet du résident supérieur au Tonkin, futur inspecteur général du Travail.

apparemment était une sapèque et *monétairement* une fraction de piastre. ». Hé quoi ! il nous offre une sapèque de 1/5 de cent au lieu de la sapèque de 1/5 du cent et il croit que cette sapèque *monétairement* ne sera pas une fraction de la piastre et que les indigènes ne « seront plus déroutée » !!!

Un mot encore. Je ne comprends pas qu'avec cette sapèque de 1/5 de cent, le système décimal « soit rigoureusement appliqué ». Pour que le système décimal soit rigoureusement appliqué, il faudrait que la sapèque préconisée par « Dông-Kem » soit à 1/10 de cent. Mais même avec la sapèque à 1/10 de cent, appliquant rigoureusement le système décimal, les indigènes seraient encore déroutés, car cette nouvelle sapèque *monétairement* ne serait toujours qu'une fraction de piastre.

Un broussard.

LE RAPPORT
DE
[LA BANQUE DE L'INDO CHINE](#)
(*Le Courrier colonial*, 1^{er} juin 1912)

.....
L'Annamite souffre considérablement du manque de monnaie divisionnaire et surtout de la rareté de la sapèque, qui est restée l'instrument indispensable des transactions entre indigènes parce qu'elle représente une unité monétaire en rapport avec les objets de première nécessité d'une valeur intime qui donnent lieu aux transaction quotidiennes. La pénurie de la sapèque est, en effet, la cause principale du renchérissement de la vie qui motive les doléances légitimes des Annamites.

Aussi importe-t-il, à notre avis, de remédier le plus rapidement possible à un état de choses qui lèse profondément la population locale.

CHAMBRE DE COMMERCE D'HAIPHONG
Procès-verbal de la 280^e séance du 12 août 1907
Porchet, président
(*Bulletin de la chambre de commerce de Haïphong*)

.....
D. — Lettre suivante de la [Société Cotonnière de l'Indo-Chine](#), du 1^{er} août 1907, au sujet de l'introduction des sapèques dans les relations commerciales:

« Haïphong, le 1^{er} août 1907.
Monsieur le Président de la chambre-de commerce de Haïphong.

Monsieur,

Nous avons l'honneur d'attirer l'attention de la chambre de commerce sur les sérieux inconvénients qui nous paraissent devoir résulter de l'introduction des sapèques dans les relations commerciales entre maisons européennes et entre lesdites maisons et les diverses administrations.

En effet, si la sapèque a cours forcé jusqu'à concurrence d'une piastre, c'est-à-dire que quiconque peut être obligé d'en recevoir jusqu'à six cents (600) pour chaque paiement, l'on peut aisément s'imaginer quel surcroît de travail la vérification des paiements entraînera pour tous les employés chargés des opérations de caisses, quelles

pertes de temps pour le payeur et l'encaisseur, quelles causes d'erreurs, sans compter la difficulté de transport de cette monnaie subdivisionnaire.

Or, il nous paraît d'autant moins opportun d'introduire la dite monnaie dans les transactions dont nous parlons, que celles-ci peuvent généralement très bien, vu leur importance, se solder au dernier cent, c'est-à-dire un demi cent près, en plus ou en moins et qu'il n'est nullement nécessaire de compliquer les règlements de comptes pour en arriver à l'exactitude au sixième de cent, subdivision qui ne se conforme même pas aux principes du système métrique décimal.

En résumé, s'il est intéressant de voir une monnaie de très faible valeur mise à la disposition des indigènes pour leurs achats journaliers et leurs transactions de minime importance, il est, à notre humble avis, très fâcheux d'en étendre l'usage obligatoire aux commerçants européens entre eux et aux relations qu'ils ont avec les Administrations publiques, et, nous sommes convaincus que nous ne serons pas seuls à protester contre une complication inutile et nuisible aux intérêts du commerce en général, qui, tout naturellement, recherche toujours le plus possible la simplification de ses opérations.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

PP^{on} Société Cotonnière de l'Indo-Chine,
Le directeur,
Signé : MATTHEWS.

Le secrétaire,
Signé : P. BERNARD.

La chambre ne peut que s'associer la protestation de la Société cotonnière de l'Indo-Chine ; elle décide, en conséquence, de la transmettre à l'Administration; supérieure en l'appuyant.

LA QUESTION DE LA SAPÈQUE

VERS LA SOLUTION
(*La Dépêche coloniale*, 22 octobre 1912)

Nous avions signalé, il y a quelques mois, dans ce journal, en quoi consistait la question de la sapèque, problème autrement angoissant pour nos protégés indochinois que celui de la stabilisation de la piastre qui n'intéresse que le Trésor et les commerçants européens. Le stock des anciennes sapèques de zinc s'épuise de jour en jour, et les sapèques de cuivre au 1/600 de piastre frappées par le gouvernement local n'ont pas réussi. Il est donc de toute nécessité de renouveler le stock des sapèques, si l'on ne veut pas voir le prix de la vie, qui a déjà considérablement renchéri, atteindre un taux encore supérieur le jour où les indigènes, complètement démunis de cette monnaie divisionnaire, seront forcés d'avoir uniquement recours à la plus petite monnaie de cuivre en cours, soit le cent, qui vaut vingt-quatre des anciennes sapèques.

N'avons-nous pas l'exemple de la France, dont la richesse est bien supérieure à celle de l'Indochine et où l'on a jugé bon cependant de se mettre à frapper de nouveau des centimes et des doubles centimes ? En la seule année 1911, la Monnaie a frappé 5 millions de pièces de 1 centime et 5 millions de pièces de 2 centimes.

Les lecteurs de la *Dépêche coloniale* se rappelleront peut-être que, devant l'impossibilité de frapper de nouvelles sapèques, similaires aux anciennes, non pas seulement parce que les procédés de fabrication de la sapèque indigène sont maintenant oubliés, mais bien parce que le cours du zinc étant aujourd'hui bien

supérieur et la main-d'œuvre relativement coûteuse, cette opération aurait laissé au Trésor un déficit important, j'avais préconisé la frappe d'une monnaie de cuivre, fraction du cent et analogue comme forme, sinon comme valeur, à nos centimes français.

Le regretté M. Malau, que ce problème préoccupait vivement, avait bien voulu m'écrire que c'est dans ce sens que l'administration supérieure cherchait une solution, et nous apprenons aujourd'hui que le gouvernement général a demandé à la Monnaie de Paris à quel prix et dans quelles conditions elle pourrait fabriquer pour l'Indochine des cinquièmes de cent dont la valeur nominale serait donc 1/500^e de piastre, et qui équivaudraient à cinq des anciennes sapèques.

Cette solution est encore critiquée dans la colonie. M. Morice dit notamment dans le *Courrier de Haïphong* que ce centime batard pénétrera difficilement dans les campagnes, et il déclare que pour se substituer à la sapèque, cela sera très long si cela n'arrive jamais.

Pour ma part, j'estime qu'ainsi circonscrit, le problème est mal posé ; lorsque fut proposée la frappe de cinquièmes de cent, je n'imaginais certainement pas que cette nouvelle monnaie pourrait se substituer complètement à la sapèque mais seulement qu'étant d'une valeur nominale relativement faible, elle pourrait rendre de grands services. Je n'en veux pour preuve que la faveur de plus en plus grande obtenue par le cent, si bien qu'en ces dernières années cette monnaie a fait complètement défaut. En 1911, la Monnaie de Paris a dû frapper pour le compte de l'Indochine 15 millions de pièces de 1 cent, soit exactement le même nombre que de pièces françaises de cinq centimes fabriquées par elle.

Il n'y aura, en définitive, entre le cinquième de cent et 1 ancienne sapèque de zinc pas plus de rapports qu'il ne peut y en avoir entre cette nouvelle monnaie et la sapèque au 1/600^e frappée en 1904 par le gouvernement local. C'est cette dernière qui n'avait aucun rapport avec la piastre et ses sous-multiples qui pouvait paraître hybride ; tandis que pour faire accepter aisément le cinquième de cent, il suffira de décider que les caisses publiques devront l'accepter pour tous paiements dans une proportion déterminée, et de veiller à ce qu'il n'y ait aucun frais de change pour obtenir une piastre contre 500 centièmes de cent. Autrement dit, cette nouvelle monnaie ne saurait avoir de cours spécial, elle doit avoir un rapport fixe avec la piastre, et elle subira seulement les fluctuations de cours de cette dernière.

Nous nous trouvions dans une impasse : fallait-il renoncer complètement à créer une monnaie divisionnaire inférieure au cent, sous le prétexte qu'il nous était impossible de fabriquer des sapèques analogues à celles frappées autrefois par le gouvernement annamite ? Sans doute la solution à laquelle le gouvernement général paraît devoir s'arrêter n'est pas idéale, puisqu'en fait, la nouvelle monnaie sera encore d'une valeur quatre ou cinq fois supérieure à celle de l'ancienne sapèque, mais il apparaît cependant qu'il vaut encore mieux faire cet essai que de ne rien faire du tout, et de n'avoir plus bientôt comme unité monétaire inférieure que le cent, ce qui aurait considérablement gêné les petites transactions et aurait singulièrement accru le prix de la vie.

Henri Desroches.

Chronique de Haïphong (*L'Avenir du Tonkin*, 28 mai 1914)

Il y a une question, dont *l'Avenir* a déjà entretenu ses lecteurs à plusieurs reprises. C'est la question des sapèques... Tous s'accordent à dire que la ligature indigène tend à disparaître et que, cependant, elle est absolument nécessaire... Les uns ont dit (et non sans raison) que la ligature est la monnaie légale du Tonkin, puisque la ligature était la monnaie frappée par la Cour de Huê avant notre arrivée au Tonkin, et que nous

n'avons pas pu et que nous ne pouvons pas changer cette monnaie légale, puisque nous n'occupons le Tonkin que sous le régime du Protectorat : c'est-à-dire que d'après les traités, nous surveillons la bonne administration du Tonkin, mais d'après les lois et coutumes existantes et non d'après nos lois françaises. (Je ne parle pas des villes de Hanoï et de Haïphong).

D'autres ont dit que la ligature n'est qu'une monnaie de change, que la monnaie légale du Tonkin est la piastre... À ceux-ci, je dirai simplement : « Veuillez citer un décret du roi d'Annam à ce sujet. J'avoue n'en connaître aucun sur la question, soit avant 1874 soit après... » Je serais très heureux de connaître ce fameux décret du roi d'Annam introduisant la piastre comme monnaie légale dans son royaume (et même au Tonkin) !

Je sais que les nhà-quê admettent volontiers que la piastre est très commode pour livrer l'impôt, pour prendre un billet de chemin de fer et même pour acheter un timbre-poste... Mais ici encore, ne devons-nous pas nous accuser et reconnaître que c'est parce que nous l'avons bien voulu... et que nous avons exigé que les nhà-quê nous apportent uniquement des piastres et non des ligatures (*la seule monnaie de leur pays*).

Il fut un temps où la piastre valait 7 ligatures et au moment de la perception de l'impôt, elle montait jusqu'à 10 ligatures. Je pourrais citer les faits qui, malheureusement, ne seraient pas à notre honneur. Je ne veux pas en parler.

Mais la ligature disparaît de jour en jour par la raison même de la fragilité de la sapèque... Et cependant, cette menu monnaie est nécessaire au nhà-quê. Il se contente de peu... S'il veut boire une tasse de thé, s'il veut sucer une bouchée de bétel, s'il veut acheter un peu de tabac, trois ou quatre sapèques lui suffisent .. ; si même il veut passer un cours d'eau plus rapidement que par le bac officiel (qui lui ne se dérange pas pour le premier venu), 3 ou 4 sapèques lui sont nécessaires et lui suffisent... Et aux marchés, s'il veut acheter quelques légumes, quelques sapèques lui suffisent également. J'ai connu une vieille aveugle qui recevait cinquante cents par mois, et à qui cette somme suffisait pour sa nourriture et son entretien : et elle était souvent volée par ceux ou celles qui voulaient bien se charger de faire ses achats aux marchés voisins. Mais à quoi bon citer tous ces faits puisque tout le monde reconnaît que la ligature est nécessaire.

Le gouvernement lui-même est de cet avis mais il ne trouve pas le moyen de fondre de nouvelles sapèques pour remplacer celles qui se brisent chaque jour. Je sais bien que le gouvernement du Protectorat a essayé de mettre en circulation une sapèque (valeur 1/6 de cent), qui, malheureusement, n'avait autant lien de parenté avec la ligature annamite et que les nhà-quê n'ont pas voulu recevoir.

Un jour, un missionnaire voulait prendre quelques ligatures nouvelles pour les distribuer à de pauvres nhà-quê qui mouraient de faim : ceux-ci refusèrent son aumône... et le missionnaire dut aller chercher les vulgaires sapèques annamites et ces pauvres affamés furent tout contents de recevoir le même nombre de sapèques, bien que la somme fût bien inférieure.

Le gouvernement d'Annam, avec des impôts bien inférieurs, avec un budget insignifiant, savait trouver le moyen de frapper cette monnaie si nécessaire à ses sujets... Et nous, avec des impôts bien supérieurs, avec un budget qui, chaque année, se boucle avec un *boni* considérable — et avec des connaissances autrement étendues, nous nouerons impuissants !!! Donnons donc un peu de ces piastres, qui dorment dans nos caisses, au gouvernement de Hué, et il nous donnera de ces précieuses sapèques : car ce qu'il pouvait faire autrefois, il pourra le faire aujourd'hui avec nos deniers.

Mais ce moyen, qui exigerait de grandes sommes, n'est peut-être pas très honorable pour le prestige du Gouvernement du Protectorat ! Je me permets d'en indiquer un autre qui, lui non plus, ne plaira pas à tout le monde... À mon humble avis, le protectorat pourrait émettre des ligatures en papier monnaie ; c'est-à-dire qu'il pourrait mettre en circulation des billets de banque de 1 ligature, de 5 ligatures, de 20 ligatures

et de 100 ligatures. Avec ces ligatures en papier monnaie, les ligatures métalliques, qui subsistent, suffiraient encore pendant longtemps.

Je termine en faisant une autre réflexion. Maintenant qu'il est question de la stabilisation de la piastre en francs, le Gouvernement pourrait également étudier la question de la stabilisation de la piastre en ligatures.

L. du Sauget.

Indochine

(*La Dépêche coloniale*, 18 août 1914, p. 1, col. 1-2)

Par décret du 30 juillet 1914 inséré au *Journal officiel* du 17 août 1914 :

La pièce de zinc de un six centième de piastre, créée pour le protectorat du Tonkin par décret du 29 décembre 1904, cessera d'avoir cours inégal dans un délai de six mois à compter de la promulgation du présent décret en Indochine.

Toutes les pièces qui, à l'expiration du délai prévu à l'article précédent, auront pu être retirées de la circulation seront vendues pour la fonte.

La Vie indochinoise

TONKIN

(*Les Annales coloniales*, 14 août 1915, p. 2)

Ont été signés,

— le 16 juin, un arrêté autorisant le prélèvement sur la Caisse de réserve du Tonkin d'une somme de 88.872 \$ 59 destinée au remboursement au Trésor de la valeur monétaire des sapèques en zinc à 1/600 de piastre démonétisées et retirées de la circulation

LA VIE INDOCHINOISE

(*Les Annales coloniales*, 21 août 1915, . 2, col. 4)

TONKIN

La vie économique.

— Il s'est passé, au Tonkin, un fait analogue à celui que nous avions signalé en son temps pour Madagascar.

Plusieurs de nos confrères tonkinois avaient signalé le drainage fait, par certains Chinois, des sapèques en cuivre et en zinc. M. Le Gallen, résident supérieur, avisé de ce fait, a adressé, le 28 juin, aux chefs de province, le télégramme suivant :

J'appelle particulièrement votre attention sur l'accaparement des sapèques pratiqué dans la province par des racoleurs indigènes en vue de la fonte et de l'exportation du zinc en Chine. En ce qui me concerne, je rappelle le service des Douanes à la stricte application du décret du 31 décembre 1914, instituant certaines prohibitions à la sortie des métaux (Voir l'arrêté de promulgation au *Journal officiel de l'Indochine*, page 385). Mais il importe d'enrayer, le mal à l'origine, c'est-à-dire avant la fonte des sapèques dont la raréfaction sur les marchés est déjà, depuis longtemps, une gêne pour la population des campagnes. Il vous appartient de faire surveiller étroitement les racoleurs, de rassurer les habitants, d'exposer aux mandarins le danger de la disparition des sapèques.

Si l'accaparement est accompagné de la propagation de fausses nouvelles pouvant troubler l'ordre public, vous devrez arrêter immédiatement les délinquants.

CHAMBRE DE COMMERCE D'HAIPHONG
Procès-verbal de la 407^e séance du 25 octobre 1915
Paquin, président p.i.
(*Bulletin de la chambre de commerce de Haïphong*)

A. — Lettre du 11 octobre 1915, de M. l'administrateur de la Société commerciale française de l'Indochine :

« Haïphong, le 11 octobre 1915.

Monsieur le président de la chambre de commerce de Haïphong.

Monsieur le président,

Dans le cahier des charges relatif à la prochaine adjudication de caisses de sapèques en zinc, déposé à la chambre de commerce de Haïphong, nous avons remarqué qu'on n'avait pas porté la mention que l'ensemble des lots pourrait être remis en vente en un seul lot en fin de séance sur une mise à prix égale au total des prix obtenus pour les adjudications partielles.

Nous avons interrogé le receveur des Domaines pour savoir si une maison de commerce pourrait demander la mise en vente en un seul lot global, et il nous a répondu négativement.

Le receveur d'Haïphong nous a déclaré qu'il avait prévu le cas dans son projet de cahier des charges, mais que l'article traitant de cette éventualité avait été supprimé par la résidence supérieure.

Nous avons donc recours, Monsieur le président, à l'autorité de votre assemblée pour demander à la résidence supérieure de vouloir bien rétablir dans le cahier des charges en question le paragraphe supprimé.

Nous ferons remarquer que le Trésor ne sera nullement lésé dans cette opération, puisque l'ensemble des lots sera remis en adjudication sur une mise à prix égale aux prix obtenus pour chaque lot.

Espérant que la résidence supérieure voudra bien donner une suite favorable à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le président, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de notre considération très distinguée.

Société commerciale française de l'Indochine

Par procuration,

Signé : MASSOL. »

Copie de cette lettre a été transmise à M. le résident supérieur qui a adressé en réponse la lettre suivante :

« Hanoï, le 19 octobre 1915.

Le Résident supérieur p. i. au Tonkin, à Monsieur le président de la chambre de commerce de Haïphong.

Monsieur le président,

Par lettre n° 1080-RS. du 12 octobre courant, vous avez bien voulu me transmettre copie de la lettre qui vous a été adressée par la Société commerciale française de l'Indochine, sollicitant votre intervention en vue d'obtenir en fin des enchères qui

dovient avoir lieu prochainement, la revente en un seul lot global des sapèques en zinc démonétisées.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une telle clause qui avait, en effet, été insérée dans le projet de cahier des charges par M. le receveur des domaines de Haïphong, ne m'a pas parue, ainsi qu'au Contrôle financier, devoir être maintenue, parce qu'elle était de nature à léser les intérêts des particuliers aussi bien-que ceux du budget local qui doit bénéficier du produit de la vente. Elle léserait les intérêts des particuliers par l'impossibilité dans laquelle elle les placerait, d'acquérir les quantités nécessaires à leurs besoins limités en zinc et leur imposerait, de ce fait, des déplacements sans objets ; elle serait préjudiciable aux intérêts du Protectorat, par ce que les grosses maisons se dispenserait de surenchérir sur les lots partiels puisqu'elles seraient assurées de les acquérir en bloc pour le même prix en fin de séance.

Il n'est pas possible, au surplus, de modifier, au cours des délais de publicité, les conditions de la vente, alors même que cette modification paraîtrait avantageuse, ce qui n'est pas le cas présentement.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé : LE GALLEN. »

Cette réponse a été communiquée à la Société commerciale française de l'Indochine.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 15 janvier 1916, p. 2, col. 4)

TONKIN

La vie administrative.

Par arrêté du Gouverneur général de l'Indochine du 1^{er} décembre 1915 :

Est autorisé le versement à la Caisse de réserve et de prévoyance du Tonkin, d'une somme de 66.116 piastres 53, montant de la vente des sapèques en zinc. à 1/600^e de piastre, démonétisées et retirées de la circulation.

Cette somme sera prise en recette au budget local du Tonkin, exercice 1915 (Recettes extraordinaires) et sera ensuite versée à la Caisse de réserve par un mandat budgétaire émis au titre du chapitre XLII « Dépenses extraordinaires », article unique, paragraphe 1 nouveau.

LA CRISE DES SAPÈQUES
(*Le Courrier colonial*, 27 avril 1917, p. 3, col. 1)

Depuis quelques mois, le taux de change de la piastre en ligatures a monté progressivement et sans arrêt, d'où une augmentation correspondante de la valeur des sapèques.

Il résulte de cette complication une gêne plus que sensible pour le commerce de la population indigène, laquelle se sert constamment de la sapèque pour une foule de petites transactions et un renchérissement considérable du prix de la vie.

Cette disparition des sapèques s'expliquerait très facilement par le fait que la frappe en a été supprimée depuis l'instauration du protectorat ; naturellement, beaucoup de sapèques se sont perdues ; par ailleurs, cette monnaie à base de zinc était très fragile et beaucoup de pièces se sont cassées, et quand elles ne se cassent pas d'elles-mêmes,

d'ingénieux ouvriers les casent pour avoir le droit de les fondre et d'en exporter le métal.

La valeur des sapèques a augmenté à mesure qu'elles se raréfiaient et, aujourd'hui, leur cours à atteint un taux manifestement exagéré.

Une monnaie de très faible valeur est-elle nécessaire dans notre colonie ? D'une façon générale, oui, l'Indochine est un pays où l'indigène est médiocrement riche ; il conclut, par conséquent, des transactions infimes, portant par exemple sur une demi-sardine, une chique de bétel, quelques brins de tabac nécessaires pour remplir le fourneau d'une pipe à eau, etc.

Il est donc de toute évidence qu'il faut à cette population une monnaie permettant de régler ces petits achats et de frapper un grand nombre de sapèques. On se tromperait en concluant que l'échec de la sapèque au cinquième de cent indique que ce besoin à disparu : l'échec tient à d'autres causes, et notamment à ce que, une fois cette sapèque en circulation, les caisses publiques, avec cette mentalité spéciale à Lebureau, ont refusé de la reprendre. Une manœuvre semblable aura toujours des résultats déplorables, aucune monnaie fiduciaire n'y pourrait résister.

Une autre preuve que le besoin de sapèques se fait très vivement sentir au Tonkin, c'est que les autorités indigènes ont demandé à plusieurs reprises l'introduction dans le pays des sapèques en cuivre qui ont cours en Annam. Il y aurait donc urgence à fabriquer de nouveau des sapèques, qui pourraient, d'ailleurs, avoir une valeur intrinsèque légèrement plus forte qu'autrefois, car la vie a fortement renchéri dans le pays depuis notre occupation. En tous cas, la mise en circulation de cette menue monnaie est une nécessité et il est indispensable que les pouvoirs publics s'en préoccupent.

ÇA ET LÀ
(*Le Courrier colonial*, 27 février 1920, p. 2, col. 5)

Le gouvernement d'Indochine a interdit le trafic des monnaies. L'exportation des sapèques d'Annam en particulier, qu'elles soient de zinc ou de bronze, a été formellement défendue.

CHAMBRE DE COMMERCE D'HAIPHONG
Procès-verbal de la 471^e séance du 6 décembre 1920
Porchet, président
(*Bulletin de la chambre de commerce de Haïphong*)

.....
A. — Magasinage du laiton de l'Administration :

Le Président donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. le résident-maire de Haïphong, au nom du Résident supérieur :

Haïphong, le 6 novembre 1920.

Monsieur Dupuy, administrateur-maire, à M. le président de la chambre de commerce de Haïphong.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une commission dont j'ai la présidence a été chargée par M. le résident supérieur au Tonkin de procéder à la réception d'un stock de

195 tonnes de laiton arrivé récemment par le vapeur « Amiral-Ponty » et entreposé dans les docks de la chambre de commerce.

Au cours des opérations de réception, la question de l'emmagasinage définitif du laiton s'étant posée, M. Cognon, représentant de l'entrepreneur des Docks, faisait savoir à son délégué, M. l'administrateur Romanetti, que dans le cas où le stock reçu demeurerait en dépôt dans les magasins des docks, l'Administration aurait à vous payer un droit d'assurance de 1 fr. % par mois, de la valeur de la marchandise déposée, plus une taxe mensuelle de 0 \$ 30 trente-cents par tonne.

Cette double contribution devant constituer, tant en raison de la valeur du laiton entreposé (1 million 950 mille francs) que de la durée probablement longue du dépôt, une dépense assez onéreuse pour le Protectorat, je m'étais préoccupé de trouver un local où cette marchandise put être emmagasinée sans frais.

À cette fin, je m'étais entendu avec M. le sous-directeur des Douanes et Régies qui, fort obligeamment, offrit de mettre à notre disposition, une partie des magasins que son Administration occupe elle-même dans les docks de votre Compagnie.

M. Vincent pensait pouvoir disposer librement de ce local, et, payant lui-même les taxes réglementaires pour les dépôts qu'il y effectuée, il avait supposé que la chambre de commerce ne lui réclamerait aucune rétribution nouvelle pour les marchandises qu'il nous autorisait à y déposer.

Bref, son offre aimable nous permettant de réaliser une économie mensuelle assez appréciable, j'en fis part au résident supérieur qui autorisa sans difficulté le transport dans le dit magasin.

Or, à peine ce laiton est-il emmagasiné — et vous pensez qu'il ne l'a pas été sans frais — que M. Vincent m'informe de l'obligation où il vient d'être mis par le représentant de l'entrepreneur des Docks d'avoir à payer pour ce dépôt, les mêmes frais d'assurance et de magasinage que si vous l'aviez conservé dans vos propres hangars.

Le transfert fastidieux et coûteux que nous venons d'effectuer devient donc inutile et la question de l'emmagasinage gratuit se pose encore comme au début.

C'est en vue de la résoudre au mieux des intérêts du Protectorat que j'ai l'honneur. Monsieur le Président, de venir faire appel à la bienveillante sollicitude de votre Compagnie.

Étant donné la destination du laiton entreposé qui, vous ne l'ignorez pas, doit servir à la fabrication des sapèques, je vous serais très obligé de vouloir bien autoriser son emmagasinage dans les hangars de la Douane ou dans les vôtres, gratuitement ou à un tarif des plus réduits.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé : DUPUY

Il a été répondu à cette lettre ainsi qu'il suit, après consultation à domicile :

Le Président de la chambre de commerce de Haïphong, à Monsieur le résident-maire de la ville de Haïphong.

Monsieur le résident-maire,

En réponse à votre lettre du 6 courant, nous avons l'honneur de vous faire connaître que, d'accord avec l'Administration des Douanes, vous pourrez entreposer le laiton faisant l'objet de votre lettre précitée dans la partie du magasin des Docks qu'occupe cette Administration. Notre Compagnie ne percevra aucun magasinage supplémentaire. En ce qui concerne l'assurance, vous aurez à vous entendre directement avec la sous-direction des Douanes, avec laquelle un accord a été passé à ce sujet.

Veuillez agréer. Monsieur le Résident-Maire, l'assurance de nos sentiments distingués et dévoués.

Signé : PORCHET

Aussitôt après la réception de cette lettre, Monsieur le résident supérieur a adressé au Président la lettre de remerciement suivante :

Hanoï, le 9 novembre 1920.

Le résident supérieur p. i. au Tonkin, à Monsieur le président de la chambre de commerce de Haïphong.

Monsieur le président,

M. l'administrateur-maire de Haïphong m'a rendu compte de la décision prise par la chambre de commerce d'exonérer l'Administration du Protectorat des droits de magasinage pour les stocks de laiton destinés à la fabrication des sapèques et entreposés dans les docks.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir agréer et transmettre aux membres de votre Compagnie mes remerciements les plus vifs pour l'aide apportée en la circonstance à l'Administration.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé : RIVET

L'Indochine exécute sans emprunts d'importants travaux

(*Le Courrier colonial*, 7 janvier 1921, p. 2, col. 3)

.....
Le budget local du Tonkin prévoit 350.000 dollars pour frais de fabrication de sapèques.

Un Annamite peut vivre à bon compte

(*Le Courrier colonial*, 28 janvier 1921, p. 2, col. 3)

Le gouvernement de l'Annam vient de mettre en circulation une nouvelle sapèque en laiton d'une valeur fixe de 6 sapèques en zinc. La valeur de cette dernière est essentiellement variable mais n'arrive jamais à valoir 1 centime. Elle oscille plus généralement entre 3 et 5 millimes.

Une telle monnaie nous serait de peu d'utilité car on ne voit pas très bien ce que nous pourrions acheter pour 20 sapèques dans un grand magasin, ou chez les bijoutiers de la rue de la Paix.

En Annam, on peut se procurer bien des choses avec 20 sapèques, il est des repas qui ne coûtent pas plus, même quelquefois moins. Je ne prétends pas que les festins à ce tarif comportent le vin et les liqueurs.

CHAMBRE DE COMMERCE D'HAIPHONG

Procès-verbal de la 489^e séance du 5 décembre 1921

Paquin, président p.i.

(*Bulletin de la chambre de commerce de Haïphong*)

..... 1. — Compte rendu du Conseil du gouvernement.

Le Président rend compte à ses collègues des travaux du Conseil du gouvernement auquel il a assisté à Saïgon.

La Chambre prend acte des motions qui ont été déposées à cette assemblée par les 8 représentants des corps élus de l'Indochine.

Motions présentées par les présidents des corps élus.

..... Tertio . — Constatent que la pénurie de monnaie divisionnaire continue à se faire sentir dans tous les pays de l'Union, et qu'il convient de réaliser dans le plus bref délai des améliorations à cette situation.

Demandent que le Gouvernement général décide la création et active la mise à la disposition du public de la pièce de 0 \$ 05 (cinq centièmes).

Fasse mettre immédiatement en circulation une part importante des pièces de 0 \$ 01 (un centième) actuellement en réserve (plus de 60.000 \$) et augmente le plus possible le nombre des sapèques.

.....
Président de la chambre mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam,

Signé : PÉRIGNON

Président de la chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge,

Signé : BRAMEL

Président de la chambre d'agriculture de la Cochinchine,

Signé : LABASTE

Président de la chambre de commerce de Saïgon,

Signé: BERGIER

Président de la chambre de commerce de Haïphong,

Signé: PAQUIN

Président du conseil colonial de Cochinchine,

Signé : FORAY

Président de la chambre de commerce de Hanoï,

Signé : SAUVAGE

Président de la chambre d'agriculture du Tonkin,

Signé : BOREL

DIRECTION DES MINES DE L'INDOCHINE
(*Annuaire général de l'Indochine*, 1922, p. 107)

LABORATOIRE D'ANALYSES

M. Canque (Jules-Étienne), surveillant, chargé du contrôle de la fabrication des sapèques à Haïphong.

VISITE DE HAÏPHONG PAR M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL P.I. BAUDOIN

(*L'Avenir du Tonkin*, 31 mai 1922, p. 1, col. 4)

(*L'Avenir du Tonkin*, 31 mai 1922)

M. Baudoin quitte enchanté la cimenterie et les autos filent vers la [Société de Constructions](#). MM. Raphaël, ingénieur conseil, Robert, Hoerler, Bertrand, administrateur, font les honneurs de la réception. M. le gouverneur tient à voir fonctionner la fabrique des sapèques. Ensuite, revêtu du masque obligatoire, il assiste à une soudure électrique.

Chez nos confrères

À propos des monnaies en Annam
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 16 septembre 1923, p. 18)

(Résumé d'un article du *Trung-Bac-Tân-Van*)

Le commerçant qui pénètre dans les provinces de l'Annam), est frappé de certaines incommodités inconnues au Tonkin et en Cochinchine. En Cochinchine, la piastre, ses sous-multiples et le cent circulent couramment dans le public. Au Tonkin, on dispose en outre des sapèques en cuivre dont l'utilité est incontestable, et qu'où trouve partout. La monnaie courante en Annam est le *tiên*. Les pièces d'argent sont réservées pour le commerce avec les Européens : la valeur du *tiên* n'est pas immuable. Elle varie souvent selon leur modèle, 600 sapèques valent tantôt trois *quan*, tantôt six, tantôt dix *quan*. Le *tiên* dit *tiên xau* est tenu pour monnaie de mauvais aloi.

Quand un commerçant paie quinze piastres en sapèques, que de temps perdu pour le client et pour le vendeur !

Si l'acheteur paie avec des monnaies différentes, le vendeur doit en faire le triage avant de les réunir en ligatures. Les jours de marché, ces inconvénients sont plus grands et ils sont la cause de disputes.

Encombrants pendant un voyage, les *tiên* ont un autre défaut : le lien qui les unit se rompt facilement. À Hué, c'est pis : la monnaie est différente de celle qui a cours dans le reste du pays.

Nous formons des vœux pour que le Protectorat fasse disparaître cette variété et frappe une monnaie unique admise à circuler dans tout le pays.

Traduit et cité par le *Courrier d'Haïphong*.

N.D.L R. — M. Perreau-Pradier, lui, trouve cette variété charmante.

Pour lui, ce beau désordre est un effet de l'art. Aussi rêve-t-il d'étendre ce système au Tonkin et à la Cochinchine.

Travaux publics Hanoi
Avis d'appel d'offres
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 31 août 1924, p. 18)

Le 3 septembre 1924 à 16 heures

Travaux de construction d'un hangar pour garage des machines à frapper des sapèques à l'École pratique d'industrie* à Haïphong.

Travaux à l'entreprise 1.547 \$ 98

Cautionnement provisoire 25 \$ 00

Chez nos confrères

La question des sapèques
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 mars 1925, p. 18)

À une époque où la monnaie divisionnaire faisait presque complètement défaut, il fut décidé d'intensifier la frappe de sapèques pour permettre aux indigènes de pourvoir sans aucune difficulté aux achats habituels de peu d'importance. Cette monnaie obtint dans les milieux indigènes une vogue rapide, car elle permettait aux nhà-quês d'effectuer normalement leurs achats. À Hanoï, où les petits commerçants sont nombreux, cette monnaie fut bien accueillie. On en mit donc en circulation pour plus de 100.000 \$. Ce billet, utile pour l'indigène, n'est pas très pratique pour l'Européen. On nous les refuse, dans les banques et au trésor. À la poste, on acceptera que vous payiez un timbre avec des sapèques, mais si vous devez en acheter plusieurs avec cette monnaie, on ne vous en délivre pas. D'autre part, les changeurs retiennent un cent par piastre. Il ne reste donc plus la ressource que de les affecter à quelques achats chez des indigènes. Cette situation paraît assez paradoxale. On donne cours à une monnaie, puis, lorsqu'on veut s'en débarrasser, on n'en trouve plus la possibilité. C'est ainsi qu'un de nos concitoyens, dont la clientèle est complètement indigène et qui reçoit par conséquent des paiements faits au moyen de sapèques, s'est promené toute une matinée avec un panier très lourd — bien qu'il n'y ait eu dedans que trente piastres — pour essayer d'obtenir, en échange, du papier. Il s'est heurté partout au refus le plus absolu. En fin de compte, la mairie a bien voulu accepter, pour cette fois seulement, de lui faire le change désiré, le prévenant qu'il lui serait impossible dorénavant de le faire, le trésor ne voulant pas accepter cette monnaie !

Nous osons croire que des avis seront donnés tant au trésor qu'aux différents établissements bancaires de la place pour qu'ils acceptent la monnaie en question. S'il en était autrement, il ne resterait plus qu'à la supprimer ce qui, à l'heure actuelle, présenterait des inconvénients.

France Indochine.

Le Tonkin à l'[Exposition du Vatican](#)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 janvier 1926, p. 1-2)

Une collection de sapèques offertes par M. l'abbé Chi.

Une affaire haïphonnaisse qui prospère
La [Société anonyme de Constructions mécaniques](#)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 avril 1927)

.....
En 1921-1922, la mauvaise gestion avait englouti les bénéfices de la fabrication des sapèques, excellente affaire, exécutée avec les matières et le matériel du gouvernement, et que nous avions mis plusieurs années à traiter de gré à gré.

CHEZ NOS CONFRÈRES

Pourquoi la vie chère à Hanoï ?

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 juin 1928, p. 16)

Sous ce titre, notre confrère Ch. Mazet a écrit dans *France Indochine* un article plein de bon sens, demandant la frappe de sapèques de faible valeur.

Les statistiques du *Bulletin économique*, même en tenant compte d'assez nombreuses chances d'erreur, indiquent une hausse constante du prix des denrées à Hanoï. À ce sujet, C. M. écrit :

Il ne faut pas seulement tirer la conclusion que le coût de la vie a augmenté, il faut y voir aussi un avertissement qui oblige à en rechercher les causes.

La cherté de la vie dans un pays aboutit à l'élévation du taux des salaires. Or ceux-ci ne sont pas indéfiniment extensibles, et ils sont proportionnés au rendement de la main-d'œuvre.

Pour que l'industrie puisse vivre, pour que le développement du pays puisse se poursuivre, il faut que, pendant encore longtemps, les salaires demeurent ce qu'ils sont, afin que la quantité de bras employés compense la faiblesse de leur rendement.

Cette question ne peut se résoudre par des palabres. Les causes qui influent sur un pareil résultat sont multiples. Il y a l'enrichissement progressif de la population. Les indigènes, plus riches, vivent mieux et, dépensant plus facilement, provoquent une élévation du prix des denrées. Il y a également à accuser la progression constante des impôts.

Le fisc, qui vit de la fortune publique, accroît ses exigences au fur et à mesure que celle-ci augmente.

Ces raisons ne sauraient expliquer une augmentation qui va presque du simple au double. Il y a une autre cause et c'est très certainement dans disparition de la sapèque en zinc qu'il faut la chercher.

La ligature, plus que la piastre d'argent, était la véritable monnaie d'échange des Annamites, et, si insignifiante que nous paraisse une monnaie divisionnaire comme la sapèque, qui était un peu moins que la trois millième partie d'une piastre, cette monnaie était uniquement celle qui servait à régler les menus achats de la vie familiale annamite.

Du fait de sa disparition le prix de base des achats est passé de la trois millième partie d'une piastre à un centième de piastre.

Les prix des principales denrées du crû du pays n'ont pas augmenté par suite d'une demande dépassant l'offre, mais bien parce que les prix de ces produits, évalués en sapèques, en **tiêns** et en ligatures représentent beaucoup plus de piastres qu'ils n'en représentaient jadis, lorsqu'on comptait cinq ligatures pour une piastre. Frappez à nouveau des sapèques et les prix baisseront en raison de la diminution de la valeur de la sapèque.

Quang-tchéou-Wan
FORT-BAYARD

Importante saisie de sapèques
(*La Dépêche d'Indochine*, 19 juin 1930, p. 9)

Le gendarme de Fort-Bayard ayant été avisé qu'un chargement important de sapèques était dissimulé sur une jonque, cachée dans l'île de Téou-Siam, et qui attendait l'occasion favorable pour transborder son chargement clandestin à bord d'un navire faisant route pour Hongkong, le gendarme se rendit aussitôt à l'endroit indiqué

en canot automobile et put saisir la jonque où se trouvaient 41 caisses de sapèques d'une valeur de 2.000 piastres.

La jonque fut ramenée à Fort-Bayard. Là, le patron déclara qu'elle appartenait à Tchu-Tim-Hoo, propriétaire de la maison Tong-Yuk, à Tché-Kam et au chef des partisans.

Les sapèques avaient été achetées à des jonquiers et devraient être transportées à Pakhoi.

Une monnaie à rétablir : la sapèque
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 30 octobre 1932, p. 4-5)

Il est certain que l'une des causes de la crise, c'est la vie chère, car la vie chère entraîne l'impossibilité d'abaisser le prix de vente du paddy et du riz et autres produits d'exportation ; en tout cas, l'impossibilité d'exporter avec profit.

Or la vie chère a diverses causes ; par exemple le refus obstiné du gouvernement général de mettre à la portée de la masse le prix de ses services : alcool de bouche, poste, chemins de fer, etc.

Mais nous croyons que l'une des causes les plus certaines est le manque d'une petite monnaie. Le demi-sou, frappé à Haïphong il y a quelques années, ne remplace nullement la sapèque.

Celle-ci, telle que nos ancêtres l'ont connue, serait sans doute trop encombrante et l'on ne trouverait plus guère d'objets susceptibles d'être vendus moins d'un millième de piastres. Surtout la vieille sapèque avait l'inconvénient d'un change variable par rapport à la piastre et même variable selon les jours et les marchés.

Mais il semble qu'un sous-multiple de la piastre, valant deux millièmes, par exemple, soit deux centimes, rendrait à la population les mêmes services que rendait la sapèque de jadis en facilitant ces innombrables petites transactions dont était faite la vie quotidienne indigène et qui donnaient au commerce une telle activité.

Il ne faudrait pas, bien entendu, que les services publics pussent refuser les paiements en sapèques, au-dessous par exemple de 20 cents, soit cent sapèques nouvelles ; tout receveur, perceuteur ou caissier qui s'y refuserait devrait être passible de la révocation.

Il ne doit pas être impossible, avec le matériel qui servait à frapper jadis les pièces de un et de deux centimes, de frapper les nouvelles sapèques, au besoin avec un alliage moins cher et moins lourd que le cuivre, un alliage d'aluminium par exemple.

En tout cas, et grâce à l'heureuse initiative de M. le résident supérieur Châtel, qui a prescrit la frappe de sapèques pour l'Annam, cette vieille monnaie populaire devient un sujet d'actualité et c'est pourquoi, nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur donnant un abrégé de l'étude si intéressante récemment parue à ce sujet dans « France Indochine » sous la signature Lam-Binh.

UNE ANCIENNE MONNAIE ANNAMITE :
LA SAPÈQUE

Les sapèques ont longtemps survécu à l'ancienne monarchie, dont elles représentaient un des attributs essentiels. C'est seulement sous le dernier régime qu'elles ont disparu, remplacées par des pièces en cuivre, qui ont encore cours à l'heure actuelle et qui valent la moitié d'un sou. Mais, soit à cause de leur fragilité, soit parce qu'elles étaient une monnaie purement indigène, elles n'avaient jamais été reçues en paiement par les Européens : elles n'avaient eu cours légal que pour les nationaux.

Une ligature, *quan*, comprenait 10 *tién*, un *tién* 60 sapèques. Une ligature valait donc 600 sapèques. Ces valeurs respectives sont toujours restées les mêmes, elles ont été même consacrées dans des chansons populaires. Mais, lorsqu'avec l'établissement du Protectorat, apparaissaient la piastre et le sou, centième partie de celle-ci, il fallut déterminer, par rapport à la nouvelle monnaie, la valeur de l'ancienne qui continuait encore à circuler. De nombreuses difficultés se sont présentées et on a vu les taux de conversion les plus variés.

Dans les dernières années, un sou valait tantôt 12, tantôt 8, tantôt 6 sapèques ; on ne savait pas exactement, à un moment déterminé, quel était le taux, qui, d'ailleurs, pouvait, au gré des co-échangistes, varier d'une localité à une autre. Ces fluctuations trop arbitraires ont dû, pour une large part, condamner l'ancien système et l'amener à une ruine complète.

Ce qu'il faut remarquer dans l'échelle des valeurs que nous venons d'établir, c'est la dépréciation de plus en plus accentuée de la piastre. Cette monnaie, qui, au début, avait valu 6.000 sapèques, n'en valait plus à la fin que 600. La proportion est de 10 à 1.

Cette dépréciation est due tout d'abord à l'émission des billets de banque, que, dans son ignorance de l'économie politique des États d'Europe et dans sa méfiance naturelle à l'égard d'un Gouvernement étranger, le peuple considère comme des chiffons de papier, habilement fabriqués pour soutirer tout l'argent qu'il possède.

Encore à l'heure actuelle, nous entendons parfois de naïfs paysans se demander, tout ébahis, ce que deviendraient ces billets si les Français s'en allaient.

La dépréciation de la nouvelle monnaie vient encore de l'introduction du luxe dans la vie courante. Avec le grand développement du commerce extérieur, les habitants se passionnent pour les nouveautés importées, ils contractent les habitudes des Européens, connaissent leur bien être et se l'approprient.

Les objets fabriqués dans le pays, notamment les tissus nationaux, sont laissés à l'usage exclusif des villageois. Il s'ensuit un grand accroissement du coût de la vie. La propriété immobilière augmente de valeur, les loyers s'élèvent, les salaires haussent. On paie aujourd'hui une chose dix fois sa valeur primitive.

Un exemple va illustrer ce que je viens de dire. Que le lecteur se représente la valeur actuelle d'une modique somme de 5 piastres. Elle ne suffit même pas à payer le salaire d'un boy. Eh bien ! elle constituait, il y a plus de trente ans, le traitement d'un honorable fonctionnaire public, que ma famille connaissait bien.

Quarante ligatures valaient à l'époque cinq piastres. C'est ce que m'ont affirmé les enfants du vieux mandarin, chargés tous les mois, à tour de rôle, d'aller quérir au chef-lieu la solde de leur père. Nous pourrions nous étonner qu'avec une somme si minime, toute cette famille ait pu vivre convenablement. Nous sommes habitués à n'accorder à la piastre que la valeur qu'elle a de nos jours, il faut nous représenter l'ancienne ligature et embrasser d'un coup d'œil les longues chaînes de sapèques qu'elle comprenait. Les quarante ligatures dont il s'agit ici étaient formées de 24.000 sapèques. C'est un chiffre imposant. Car il ne faut pas oublier que la sapèque était la monnaie courante du pays, sur la base de laquelle s'effectuait toutes les transactions.

Ainsi, comme le prouve le cas, bien typique, que je viens de citer, le coût de la vie a connu une forte ascension dans un court espace de temps. Ne serait-il pas logique de voir précisément, parmi les facteurs qui y ont contribué, la disparition de l'ancienne monnaie ?

Le fait est très simple, si l'on veut bien examiner les opérations des petites bourses. Avec une dizaine d'anciennes sapèques qui représentaient la valeur d'un sou, une ménagère pouvait acheter toutes sortes de légumes et d'assaisonnements, une sapèque de ceci, une autre de cela. Pour avoir les mêmes denrées, elle devrait dépenser aujourd'hui au moins cinq sous.

Dès lors, on pourrait se demander s'il ne serait pas sage de revenir à l'ancien système monétaire. Il est vrai qu'on ne pourrait pas le restaurer dans son intégrité, puisque les

conditions de la vie ont profondément changé. Mais, ce qui est sûr, c'est qu'on arriverait à diminuer le coût de la vie, et cela au grand bonheur des petites gens, si de nouvelles pièces de cuivre ou de zinc réapparaissaient présentant le quart ou le sixième de la valeur du sou. Du même coup, la valeur du sou et de la piastre s'élèverait : plus de fois une monnaie en vaut une autre, plus elle a de valeur pour le public ; tout est relatif ici.

Cette réforme, dont on n'apercevrait pas, au premier abord, toute l'importance, viendrait heureusement pallier, dans une certaine mesure, les effets de la crise actuelle. Elle serait en même temps comme l'inauguration et la confirmation du gouvernement personnel de S. M. Bao-Dai. Revenant aux anciennes traditions, le Roi lancerait dans la circulation intérieure des monnaies portant son chiffre de règne ; une telle mesure le ferait estimer de ses sujets et le rendrait populaire.

LAM-BINH

CHEZ NOS CONFRÈRES

Des sapèques, s'il vous plaît !
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 novembre 1932, p. 16)

Pour parer dans une certaine mesure à la raréfaction dans le peuple des signes monétaires, nous avons demandé que soient frappées et mises en circulation rapidement des sapèques de zinc au chiffre du règne.

Nous avons fait à ce sujet une rapide enquête tant en Annam, où ces sapèques circulent déjà, qu'au Tonkin où il n'y en a presque plus, et nous avons constaté que le peuple se trouve bien en Annam de la circulation des nouvelles sapèques, et qu'il se trouverait bien au Tonkin si semblable mesure était prise.

Un sou est un sou et on ne le dépense pas volontiers car même les sous sont rares, et on me cite des notables de villages qui ne peuvent réunir cinq piastres et même beaucoup moins. La mise en circulation des sapèques produirait en outre une diminution appréciable du coût de la vie.

Il va sans dire que la valeur des sapèques sera établie normalement et qu'une surveillance sera néanmoins exercée pour éviter toute exagération. C'est ainsi qu'à Thanh-Hoa au moment du paiement de l'impôt, on a dû établir un maximum de 7 ligatures pour une piastre, en raison du besoin de piastres papier ou argent, sans quoi la piastre aurait monté jusqu'à 9 ou 10 ligatures.

*Ami du Peuple indochinois**.

LA QUESTION DE LA SAPÈQUE

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 18 décembre 1932, p. 3-4)

Cette question n'est déjà plus une question puisque l'on sait déjà qu'en ce qui concerne le Tonkin, la décision de M. le résident supérieur⁸ est prise et qu'au printemps prochain, la population annamite jouira de cette réforme si intéressante pour elle.

Mais il est bon de rappeler à qui cette heureuse amélioration dans la vie des millions des petites gens est due. Nous nous faisons donc un plaisir de donner ci-dessous la dernière note que l'auteur de la motion, notre vieil ami M. Lê-van-Phuc, membre de la

⁸ Pierre Pagès.

Chambre des représentants du Peuple du Tonkin, a remise à la commission nommée à cet effet.

Rappelons aussi que c'est à la suite d'une décision prise dans ce sens par M. Châtel, résident supérieur d'Annam, que la question est venue sur le tapis au Tonkin.

Sous le bénéfice de ces observations, voici la note de M. Phúc :

Note relative à la frappe de sapèques

Naturellement, dans les villes, les personnes qui gagnent une piastre ou plus d'une piastre par jour ne regardent pas à une dépense d'une valeur d'un demi cent. Mais il n'en est pas de même pour un ouvrier qui gagne 0 \$ 10 ou 0 \$ 20 par jour. Pour lui, un demi cent représente 1/20^e ou 1/40^e de son salaire quotidien.

Dans la campagne, un ouvrier gagne encore bien moins : trois repas plus 5 cents ou 8 cents par jour, suivant les régions. Pour celui-là, la valeur d'une pièce de 1/200^e de piastre devrait paraître beaucoup plus importante, étant donné que cette valeur augmente suivant la difficulté avec laquelle l'ouvrier gagne sa sapèque.

Depuis que le prix du riz baisse, tous autres produits ont dû aussi baisser. 0 \$ 06 suffisent pour payer le riz des trois repas journaliers d'un campagnard. On peut acheter avec une sapèque en laiton 7 bonbons (keo bôt ou keo vùng) ou un paquet de 15 bulbes d'oignons, ou un paquet de rau-râm etc. Mais on ne peut pas en acheter moins, car les marchandes ne veulent pas détailler, faute de monnaie divisionnaire plus petite: Le client est donc forcé de prendre ce qu'on lui offre, quoiqu'il n'ait pas besoin de consommer tous les 7 bonbons, ni les 15 bulbes d'oignons, ni tout le paquet de rau-râm ; la moitié de cela lui suffirait largement.

La marchande de thé, elle aussi, profite de cette situation pour donner contre le paiement d'une sapèque en laiton, à ses clients assoiffés, une tasse de thé vert, que toutes les maisons peuvent offrir gracieusement à qui la demande.

Sans le soupçonner, le manque de monnaie divisionnaire plus petite que la sapèque de laiton encourage une catégorie de gens paresseux, qui sont venus dans les grandes villes vivre de la générosité publique. Les mendiants pullulent à Hanoï, car ils savent qu'il leur suffit de se promener à travers quelques rues bien fréquentées et tendre la main devant 30 personnes généreuses pour gagner une somme d'argent égale au salaire d'une journée pénible d'un ouvrier agricole.

Ci-dessous un aperçu de quelques produits, dont le prix n'atteint pas la valeur d'une sapèque en laiton. Avec un cent, on peut acheter :

7 épis de maïs bouilli	Bap ngô luôc
9 galettes de riz	Banh duc
8 patates bouillies	Khoai lang luôc
1 bol d'arachides	Bat lac luôc
6 cannes à sucre	Mia gie
4 bols de soupe de riz	Chao-hoa
15 bonbons	Keo bôt
1 paquet de 30 feuilles de bétel	La trâu không
20 morceaux de noix d'arec sèche	Cau Khô
1 grand tronçon de racine masticatoire	Rê-quach
30 petits paquets de feuilles de thé	La vôi
4 gros paquets de lisuron aquatique	Rau muông
10 paquets de 3 bulbes d'oignon chacun	Hành

Je suis sûr qu'après une enquête sérieuse, on pourrait allonger cette liste d'une centaine d'articles d'une valeur inférieure à 1/200^e de piastre.

En résumé, les dépenses faites par un Annamite de la grande masse sont si menues, si petites que la monnaie divisionnaire de 1/200^e de piastre reste encore supérieure à beaucoup d'entre elles. Il lui faudrait alors une monnaie divisionnaire plus petite pour faciliter ses achats et pour lui permettre d'éviter un gaspillage. C'est, d'ailleurs, la raison pour laquelle j'ai souhaité une frappe d'une pièce sous-divisionnaire d'une valeur d'un millième de piastre.

J'ai demandé une monnaie de 1/1.000^e de piastre, mais il n'est pas nécessaire qu'elle soit tout à fait à 1/1.000^e de piastre, si le coût de la frappe est si élevé qu'on ne puisse faire qu'une fabrication déficitaire. La monnaie divisionnaire à 1/500^e de piastre rendra aussi beaucoup de service à la population. On pourrait peut-être envisager pour la frappe l'emploi d'un alliage d'aluminium et de zinc, ou d'un alliage d'étain et de zinc, ou encore d'un alliage de plomb et d'antimoine, pour éviter une usure rapide. Par expérience, les sapèques de zinc identiques à celles qui furent mises en circulation il y a vingt années environ ne seront plus en faveur, d'abord parce que le métal s'usera trop vite et ensuite parce qu'elles ne seront pas acceptées par les caisses publiques.

Autrefois, le gouvernement annamite a toujours perdu de l'argent lorsqu'il a entrepris une frappe de sapèques ; et cependant, il employait une main d'œuvre pénale, c'est-à-dire gratuite. C'est justement par le fait que les sapèques frappées coûtaient (le prix du métal et la main-d'œuvre compris) beaucoup plus cher que sa valeur nominale, mais que celle-ci était toujours supérieure à la valeur de la matière employée, qu'il n'y avait pas de sapèques de fraude ou dévalorisées. Le principe admis alors peut encore être appliqué aujourd'hui, si ce n'est que pour décourager les personnes mal intentionnées. Mais, pendant ce temps de crise économique où l'Administration cherche tous les moyens de restreindre ses dépenses, on ne peut malheureusement pas lui demander un sacrifice de cet ordre. Sous cette réserve, une monnaie divisionnaire de 1/500^e de piastre serait la bienvenue dans les milieux annamites, à condition, bien entendu, qu'elle soit frappée avec un métal résistant, d'un modèle aussi grand que la pièce en laiton, avec un trou au milieu pour faciliter la ligature, et surtout qu'elle soit acceptée par les caisses publiques pour donner une grande confiance à la population.

Je joins ci-inclus une réponse faite par une maison de la place à une demande de renseignements sur les cours des métaux. Ces prix sont très abordables. Sans compter le coût de la frappe, la pièce en laiton de 1/200^e nous reviendrait seulement comme métal, compte à 24 \$ les 100 kg, soit 0 \$ 0006 pour une piécette 2 gr. 5. La frappe de pièces sous-divisionnaires me paraît donc possible.

Cours des métaux au 7 décembre 1932
(d'après les renseignements fournis par la maison Quang-Hung-Long à Hanoï)

1. — Zinc en lingots 18 \$ 50
2. — Plomb 20 \$ 00
3. — Laiton en déchets 24 \$ 00
4. — Cuivre rouge et déchets 30 \$ 00
5. — Cuivre rouge en lingots 42 \$ 00
6. — Étain pur en lingots 150.00

LÊ-VAN-PHUC

N.D.L.R — Nous nous permettrons de suggérer un alliage à l'aluminium, qui, sans nuire à la solidité des piécettes, leur donnerait une légèreté fort appréciable.

Rappelons aussi qu'il n'y a pas de raison pour qu'on ne puisse pas frapper dans de bonnes conditions au Tonkin. Une piécette de 2 millièmes de cent, soit deux centimes, puisqu'on a longtemps frappé en France des centimes (5 centimes actuels) et en

Angleterre ou en Allemagne des liards (0,065 de nos francs papiers), qui étaient beaucoup plus gros et plus épais que les sapèques projetées.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

La frappe des sapèques en Annam
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 5 février 1933, p. 12)

En août dernier, la Cour de Hué, avec l'assentiment du Protectorat, promulguait une décision relative à la frappe de nouvelles sapèques en cuivre à raison de quatre et de sept pour un cent, destinées d'abord à célébrer l'avènement de S. M. l'empereur Bao-Dai, à apporter ensuite un remède efficace aux difficultés de l'existence, au moment de la baisse générale des prix, de la valeur des métaux en particulier.

Pour trouver sans grand frais, la matière première, on eut recours au bronze des anciens canons. Le ministère des Finances récupéra dans les provinces, toutes les bouches à feu qu'on put découvrir. Il ne restait, en conséquence, à prévoir que le coût de la frappe : dépense insignifiante.

Il fut encore convenu que l'on frapperait pour 50.000 \$ de sapèques, moitié en grandes sapèques et moitié en petites, à raison d'une valeur de 10.000 \$ par an pendant cinq ans.

Elles seront fabriquées avec un alliage de 800 parties de cuivre, 150 de zinc et 50 d'étain ; les grandes sapèques valent 10 sapèques de zinc et les petites 6.

Comme la ligature vaut 60 grandes sapèques ou 100 petites, ou encore 600 sapèques de zinc, selon les mercuriales en vigueur en Annam, la piastre qui vaut sept ligatures, représente la valeur de 420 grandes sapèques ou de 700 petites. Au cours de la période de cinq ans, la Trésorerie impériale mettra en circulation, 10.500.000 grandes sapèques et 17.500.000 petites.

Soixante ouvriers-fondeurs, sous l'œil d'un spécialiste, préparent les moules, fondent l'alliage dans les proportions voulues pour donner à la monnaie sa sonorité, ou liment le pourtour des sapèques fraîchement frappées pour leur conserver le diamètre réglementaire.

Cette activité va permettre de fournir 800 piastres en sapèques en moins d'un mois.

Cette émission implique en effet, pour les guichets publics, l'obligation de recevoir en paiement, les sapèques lancées dans la circulation par le gouvernement annamite ; sinon, on s'expose à jeter un discrédit immédiat sur la nouvelle monnaie. Il faut que les sapèques aient puissance libératoire et qu'elles soient acceptées par toutes les caisses.

L'intérêt général du pays exige que les sapèques soient comptées pour ce qu'elles valent, ne serait-ce que pour éviter aux Annamites, la perte que les petits changeurs ambulants les obligent à subir quand il s'agit de transformer en piastres, la toute petite monnaie.

Il reste à souhaiter que l'émission des sapèques attendues soit bientôt réalisée, que les piécettes distribuées dans les chefs-lieux, dans l'intérieur, soulagent l'infortuné nhaquê, favorisent le développement des transactions, ramènent un peu de bien-être.

Il faut encore souhaiter que l'administration prenne des mesures propres à interdire la fonte des sapèques ou leur expédition à l'étranger.

S. P.

France-Annam.

N.D.L.R. — Il est évidemment indispensable que toutes les caisses publiques acceptent les sapèques, au moins jusqu'à une certaine quantité, jusqu'à concurrence d'une ligature par exemple.

Mais pourquoi n'avoir pas relié la sapèque piastre, avec une seule espèce de sapèques, les grandes valant 500 sapèques pour une piastre, soit 5 sapèques pour un sou : c'eût été tellement plus simple !

Autre inconvénient de cette sapèque en bronze : son poids. N'aurait-on pas pu frapper une sapèque en aluminium ou en bronze d'aluminium ?

Enfin, la frappe selon les vieilles méthodes revient-elle si bon marché ? La main-d'œuvre pénale coûte au moins la nourriture, l'habillement et le gardiennage des prisonniers, soit au moins autant que l'ouvrier ordinaire.

N'eût-il pas été plus simple de faire venir de France l'outillage nécessaire : petite fonderie, laminoir et balanciers ; avec 6 ouvriers au lieu de 60 ; 6 ouvriers coûtant le prix de 24 prisonniers, on pourrait frapper 448.000 sapèques par semaine et non par mois.

La frappe de sapèques en Cochinchine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 mars 1933, p. 1-2)

Notre confrère le *Courrier de Saïgon* a questionné deux experts sur l'intérêt que présente la frappe de sapèques.

Une « éminente personnalité dé la trésorerie administrative », qui nous a bien l'air de penser surtout que c'est très ennuyeux pour les fonctionnaires de compter et manipuler cette monnaie des petites gens, a fait deux mauvaises objections.

Voici ce qu'il dit : (les lignes en italiques sont les paroles de l'enquêteur).

— La frappe de sous-multiples du cent m'apparaît comme une sorte de déflation et un aveu de notre misère.

Et il y a de graves inconvénients à avouer sa pauvreté...

— Je ne crois pas que la frappe de la sapèque puisse être considérée comme une sorte de déflation...

— Au sens propre du mot, non, mais en fait oui. Et en ce qui touche aux caisses publiques, vous rendez-vous compte du personnel que nécessiterait le décompte de 1.000 \$ d'impôts payés en sapèques ?...

— Il n'est pas question de cela.

— Croyez vous ? Je vous dis 1.000 \$, mais si l'opération se répète tout au long de plusieurs semaines, quel payeur suffirait à la tâche ? Quels coffres et quels caveaux seront-ils nécessaires pour caser ces centaines de kg de métal ?

L'éventualité est à envisager, car le paysan recevra des sapèques pour les patates, les morceaux de poisson, les bols de riz qu'il vendra. Et il n'admettra pas qu'on lui refuse au Trésor ou à la poste la monnaie qu'on lui a dit d'accepter et qu'on lui a vendue. Lui opposer un refus, c'est condamner la sapèque...

Les transformer en piastres ? — Où, sinon aux guichets du Trésor du chef-lieu, auxquels il va quelquefois et qu'il connaît ?

C'est que, ne l'oubliez pas, il n'y a plus beaucoup de monnaie, encore moins de piastres dans le pays...

.....
J'ai connu le temps où, dans les paieries de province, les payeurs pesaient les sacs de sapèques et... où les comptes les obligaient à abandonner à la caisse une partie de leur solde pour parfaire les pertes enregistrées ».

Ainsi parla le grincheux.

Chez une haute personnalité de la direction des finances, où ce fut un autre son de cloche :

— La sapèque ? Évidemment, elle pourrait rendre ici de très grands services. Pas à Saïgon, bien sûr, quoique dans les marchés suburbains, où la clientèle est essentiellement annamite et ouvrière, bien des transactions pourraient nécessiter de nos

jours encore l'emploi de la sapèque. Mais dans les provinces et surtout dans les hameaux, elle faciliterait bien des échanges.

L'Annamite, qui a besoin de la moitié d'un oignon et d'un demi-concombre pour faire un plat, y renonce s'il lui faut acheter l'article entier. Si on lui facilite l'achat de son morceau d'oignon, il le fera et le marchand y trouvera tout de même son compte.

— *C'est évident, mais ne croyez-vous pas que cette sorte d'inflation monétaire n'ait des répercussions sur notre crédit ?*

— Vous voulez rire ! Où voyez-vous dans cette mesure une inflation monétaire ? Il s'agit d'une mesure d'ordre essentiellement économique, je dirai même uniquement économique. La sapèque pourrait ne pas être un sous-multiple du cent à rapport fixe. Il est pourtant préférable qu'elle le soit, pour plus de commodité dans son évaluation.

En Cochinchine, ce rapport pourrait sans inconvénient être de cinq sapèques pour un sou et il ne paraît pas nécessaire de créer un sous-multiple de valeur moindre. Il n'y a guère de transactions qui se fassent entre indigènes au-dessous de cette proportion.

— *Ne craignez-vous pas que, faute d'autre argent, les pauvres n'en viennent à payer leurs impôts avec des sapèques ? Ce ne serait pas drôle pour le Trésor...*

— Pas drôle du tout, en effet. Mais on peut parfaitement concevoir une frappe de sapèques sans relations aucune avec le Trésor et les caisses publiques.

Il suffirait d'instaurer un système analogue à celui qui fut mis en pratique par les chambres de commerce de France pendant la guerre, lorsqu'elles distribuèrent, sous leur garantie, des jetons en nickel et en aluminium.

L'organisme idéal dans ce pays rizicole, ce serait la Caisse centrale de crédit agricole. Les sapèques seraient frappées et distribuées par elle, échangées par elle et son bénéfice serait constitué par les pertes qui, lorsqu'il s'agit d'une monnaie d'un format aussi réduit, sont toujours considérables.

— *Le gouvernement ?*

— Ne ferait pas autre chose que donner sa garantie à cette monnaie rurale ; son autorisation à frapper constituant l'aval de cette monnaie.

N. D. L. R. — La seconde personnalité ; voyant, elle, l'intérêt des petites gens a fait une suggestion fort intéressante.

Au grincheux, qui ne tient pas à se donner de la peine pour les gagne-petit, l'enquêteur aurait pu répondre qu'au temps où, en France, il existait encore des centimes, (et nous en avons vu dans notre jeune temps), qui vaudraient cinq centimes actuels, donc un demi-sou indochinois, personne ne se serait avisé de payer cent francs d'impôts au perceuteur en centimes, ni même mille francs en pièces de cinquante centimes.

Cela pour cette bonne raison que cette petite monnaie n'était admise que comme monnaie d'appoint. Nous ne nous souvenons plus du chiffre au-dessus duquel les caisses publiques, étaient en droit de les refuser. Cela n'a pas d'importance, c'est le principe qui est intéressant.

Nous estimons que les caisses publiques devraient être tenues d'accepter les sapèques d'un cinquième de sou jusqu'à concurrence de 20 cents, soit cent pièces.

Cela rendrait bien service à la population, qui pourrait payer avec des sapèques jusqu'à quatre timbres-poste, une conversation téléphonique, un télégramme de cinq mots, un billet de chemin de fer de 20 à 30 kilomètres, etc., etc.

Viendraient ensuite les pièces de 10 sous (celles de 20 sous sont parfaitement inutiles), qui devraient être acceptées jusqu'à dix piastres, soit cent pièces. Ainsi serait évité un inconvénient insurmontable. Car voyez-vous un trésorier, un postier, un distributeur de billets de chemin de fer, obligé de compter cinq piastres en sapèque ?, soit 2.500 pièces ?!

Tandis que, mon Dieu ! ce n'est pas une affaire d'en compter cent.

En outre, l'enquêteur du *Courrier de Saïgon* aurait pu suggérer ce que M. Bary a suggéré pour le Tonkin. Notre nouveau directeur des bureaux à la Résidence Supérieure est l'un des fonctionnaires qui aiment le mieux les petites gens. Cette affection sincère pour les petits lui inspire toutes sortes d'idées heureuses. Voici pour les sapèques : à chaque chef-lieu de province, de huyén ou à chaque marché important, il y aurait un, deux ou plusieurs changeurs, autorisés et contrôlés, ayant le privilège exclusif du métier de changeur, tenus d'effectuer le change des sapèques moyennant une commission fixe, affichée bien en vue dans leur boutique. Cette commission pourrait être de deux sapèques pour 50 sapèques, soit 4 %, taux bien légitime si l'on pense à la lenteur des vérifications et à l'importance du local nécessaire. Une boutique de changeur devra en effet avoir des rayons pour ranger la valeur, en sapèques, d'une centaine de piastres soit 50.000 piécettes.

À raison de 100 à la minute, un changeur habile pourrait compter 6.000 sapèques à l'heure, soit 24.000 pendant la durée d'un marché. Il ferait ainsi un bénéfice de 960 sapèques ou 1 \$ 92 ; un métier dé gagne-petit, mais honorable et bien utile à la population. Et ce serait un gagne-pain, rien qu'au Tonkin, pour quatre ou cinq cents de ces tout petits bourgeois, bourgeois quand même dans des villages où la masse de la population vit sur un revenu de six à sept piastres par mois et par famille.

La seconde haute personnalité interrogée par notre confrère a vanté l'utilité de la frappe des sapèques avec des arguments semblables à ceux de M. Lê-van-Phuc, dont nos lecteurs ont pu apprécier le profond bon sens.

Et M. Lê-van-Phuc a démontré aussi, par ailleurs, combien la sapèque serait profitable aux pauvres gens réduits à la mendicité. Donner un sou ou même un demi-sou, pour les neuf-dixièmes de cette foule qui grouille sur un marché, c'est souvent un sacrifice devant lequel beaucoup hésitent, qui donneraient volontiers une piécette d'un cinquième de sou. Et cela empêcherait aussi les riches de donner trop à ces mendiants, qui, avec quatre sous, ont assez pour subsister, sans, être toutefois trop encouragés à la mendicité.

Vraiment ! lorsque l'on veut bien se mettre à la place de ces millions de gens qui font vivre toute une famille pour le prix que coûte un bock dans une brasserie, vivent une semaine pour le prix d'une place de riche au cinéma et tout un mois pour le prix d'une tournée au Coq d'Or, on se rend compte de quel bienfait sera la remise en vogue de la sapèque et l'on ne peut qu'avoir du mépris pour des gens qui s'opposent à cette amélioration, simplement parce qu'ils craignent que cela ne leur donne un peu de travail. Voyez-vous ça !

Seulement, des hommes comme M. Châtel et M. Pagès se fichent des jérémiaades des égoïstes quand, au prix d'un peu plus de travail pour ceux-ci, il peut être rendu un si grand service à la masse des gagne-petit.

Souhaitons que la mise en œuvre de celle heureuse réforme, qui traîne déjà depuis cinq mois, pour l'achat du métal par l'Administration, se fasse désormais plus rapidement. Confiée dès le début à l'industrie privée, elle serait déjà réalisée, puisqu'on avait déjà le matériel de frappe. Ce matériel est en réparation à l'École professionnelle de Haïphong ; espérons que ce sera du bon travail. Mais pour la frappe, il sera fait un appel d'offres. Espérons qu'on ne choisira pas quelqu'invraisemblable bricoleur, épicer chinois ou ancien chauffeur d'automobile.

CATON [H. Cucherousset].

La prochaine émission de sapèques en cuivre
(*Chantecler*, 22 juin 1933)

C'est la maison [Poinsard et Veyret](#) qui se charge de frapper les sapèques en cuivre de 1/6 de cent.

On compte pouvoir émettre à la fin de juillet environ 5 millions de ces sapèques. Puis chaque mois, de sept à 10 millions de nouvelles sapèques seront mises en circulation jusqu'à épuisement du chiffre prévu qui est de 100 millions.

Pour faciliter leur écoulement, l'administration a pris la décision de payer la fraction de 0,006 de solde des fonctionnaires français et celle de 0,01 de solde des fonctionnaires annamites en sapèques de 1/6 de cent.

Nouvelle sapèque
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 juin 1933)

Le Gouverneur devoir soumettre au projet de décret que le Résident supérieur au Tonkin avait préparé dans le but de donner à la nouvelle sapèque à 1/600^e de piastre un caractère légal, celle-ci ne pourra être reçue dans les caisses publiques : elle restera une monnaie d'appoint destinée à faciliter les menus échanges entre particuliers. Malgré cette considération, le Résident supérieur tient au plus haut point, dit-il dans une récente circulaire, « à ce qu'elle ne soit pas dédaignée de la classe dirigeante du pays (fonctionnaires européens et indigènes, riches notables, etc.). Cette indifférence, ajoute-t-il, manifestée d'une façon trop apparente, fut l'une des causes, et non la moindre, de l'échec de 1906. Je fais un pressant appel à l'esprit de discipline des fonctionnaires, à la conception qu'ils doivent se faire de leur rôle dans ce pays, pour accepter de bonne volonté les sommes minimes qui leur seront remises en sapèques et qu'il leur sera d'ailleurs facile d'écouler petit à petit, soit lors du paiement de la solde de leurs domestiqués, soit à l'occasion de petites courses en pousse-pousse ou d'achats d'objets de faible valeur, etc, etc. D'ailleurs, cette obligation morale dictée par le dévouement qu'ils doivent apporter en toute circonstances à l'œuvre du Protectorat, n'aura qu'un temps. Il s'agit simplement de donner l'exemple, car, aussitôt le succès de cette monnaie assuré, celle-ci restera parmi la population indigène qui, seule, en a besoin. Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien, au cours soit de conversations, soit de conférences, aviser de mes instructions les fonctionnaires placés sous vos ordres ; vous vous assurerez également le concours de notables influents ; vous me rendrez compte de l'impression produite et de l'état d'esprit de vos administrés. »

INFORMATIONS DIVERSES
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 25 juin 1933, p. 18)

La prochaine émission de sapèques en cuivre. — C'est la maison Poinsard et Veyret qui se charge de frapper les sapèques en cuivre de 1/6 de cent.

On compte pouvoir mettre en circulation, à la fin de juillet, environ 5 millions de ces sapèques. Puis chaque mois, de sept à dix millions de nouvelles sapèques seront mises en circulation, jusqu'à épuisement du chiffre prévu qui est de 100 millions.

Pour faciliter leur écoulement, l'Administration a pris la décision de payer la fraction de 0,006 de la solde des fonctionnaires français et celle de 0,01 de la solde des fonctionnaires annamites en sapèques de 1/6 de cent.

Courrier de Haïphong.

N.D.L.R. — Autrement dit, si nous comprenons bien, un fonctionnaire touchant 600 \$ de solde recevra 3 \$ 60 en sapèques, soit 2.170 piécettes en 36 ligatures de 60,

et un fonctionnaire annamite touchant 60 \$ recevra 0 \$ 60 en sapèque, soit 360 piécettes. Notez que ce ne sera pas gênant pour le fonctionnaire français de ce rang, qui a au moins quatre domestiques, à chacun desquels il versera 0 \$ 90 en sapèques, soit 540 piécettes, qui entreront aussitôt en circulation dans le monde des gagne-sapèques.

M. Pagès rentre en congé
(*Chantecler*, 23 juillet 1933)

..... Le passage de M. le résident supérieur Pagès à la résidence supérieure du Tonkin aura été une période d'heureuse activité politique et administrative, marquée par d'heureuses initiatives : réduction de l'impôt personnel, frappe des sapèques Bao-Dai, etc.

Nº 1194
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1933, p. 2076)

Par décision du Résident Supérieur p. i. au Tonkin du 2 août 1933, La Commission prévue à l'article 11 du cahier des charges du 10 mai 1933, relatif à la frappe des nouvelles sapèques est composée de :

MM. Bouchet⁹, administrateur-maire de Haïphong, président ;
Fraille, chef du bureau du Protectorat à Haïphong ;
Mercier¹⁰, graveur-ciseleur, en service à l'École française d'Extrême-Orient, membres ;
se réunira, chaque fois que besoin est, sur la convocation de son président, à l'effet de procéder à la réception des piécettes bonnes et à la constatation de l'existence des déchets de fabrication.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 août 1933)

Nouvelle sapèque. — La commission du contrôle de fabrication des sapèques de 1.000^e de piastres présidée par M. A. Bouchet, résident-maire de Haïphong, vient de commencer la distribution des nouvelles piécettes dans les provinces de Nam-Dinh, Thai-Binh, Haiduong, Hadong, etc.

Faites dans du laiton (alliage titré de cuivre et de zinc) d'une épaisseur de 7/10^e de millimètre, les nouvelles sapèques ont à peu près le même diamètre que celui de la

⁹ Alfred-Léon Bouchet (11 septembre 1877-Amiens, 19 juillet 1952) : fils d'Alexandre Pierre Bouchet (1844-1924), officier de l'infanterie de marine, puis secrétaire général des [Messageries fluviales du Tonkin](#). Administrateur des Services civils, professeur d'annamite et de chinois, résident de Yen-Thê et Son-la (1912-1914), Lao-Kay (1921), Haiduong (1923), Langson (1927) et Haïphong (1928-1934). Auteur d'un *Cours d'annamite* et de *Au Tonkin* (1939).

¹⁰ René Mercier (Paris VI^e, 8 novembre 1886-Les Sables-d'Olonne, 22 mai 1974) : graveur, professeur de ciselure à l'École des arts appliqués, puis à l'École des Beaux-Arts de Hanoï, chef des travaux pratiques de l'École française d'Extrême-Orient.

pièce de 0 p.10 en argent. Elles portent distinctement sur la face le chiffre de règne de S. M Bao-Dai, deux caractères inscrits verticalement, accompagnés des mots *thong-bao*, indice de l'émission légale, et qui sont rangés horizontalement.

Le revers est, comme dans les anciennes pièces, vide de toute inscription ou indication quelconque. Les numismates n'ont vu qu'une seule pièce de zinc datant de l'ère Vinh-Tho (1649-1662), qui portait au revers un caractère *nhât*, « un unique ».

Gia-Long a des pièces de cuivre marquées au revers, *tuc-phau* (six *phan* ou six centièmes parties de l'once). Le sixième de cent est donc l'ancienne mesure, respectée tout comme le trou carré, lequel est, dans la sapèque Bao-Dai, bordé, ainsi que le tour de la pièce, d'un listel plat. La pièce pèse près de 1 gr. 4 : il est à remarquer que trois nouvelles pièces pèsent plus qu'une ancienne. L'émission prévue étant de cent millions de pièces, il faudra environ 200 tonnes de laiton, y compris 60 de déchet.

La frappe, qui durera environ dix mois, est dirigée avec une compétence hors de pair par M. R. Mercier, graveur ciseleur, qui a, en outre, conçu l'outillage.

Propos indochinois... et autres
(*Chantecler*, 10 septembre 1933)

Les nouvelles sapèques en laiton, à six pour un sou, n'ont pas été tout à fait favorablement accueillies par une partie de la population indigène ; les natifs trouvent que le module est par trop réduit et, qu'au prix actuel du cuivre, on ne leur en donne pas pour leur argent. Il faudrait examiner de très près ce reproche, pour éviter un échec complet d'un essai très intéressant par lui-même.

LES NOUVELLES SAPÈQUES AU TONKIN
(*La Dépêche coloniale*, 8 décembre 1933)

On sait que, dans le but de favoriser la diminution du coût de l'existence, le Protectorat du Tonkin, d'accord avec le gouvernement annamite, a fait procéder à la frappe de nouvelles sapèques.

Le chiffre total de l'émission a été fixé à 100 millions de sapèques représentant une valeur de 166.000 piastres, à raison de 1/600^e de piastres (16 millimes) par sapèque de laiton.

La répartition de l'émission se fait à l'heure actuelle au sein d'une population de 8 millions d'habitants, soit une moyenne de 205 piastres par 10.000 habitants. Au 30 septembre dernier, une première tranche de 30 millions de sapèques avait déjà été mise en circulation ; sur tout le territoire du Tonkin ; le surplus sera distribué à la cadence de 7 ou 10 millions de piécettes par mois, un délai de plusieurs mois étant nécessaire pour réaliser la totalité du programme d'émission.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 mars 1934, p. 2, col. 4)

Sapèques en laiton. — M. Chamaleix, gendarme, faisant fonctions de commissaire de police à Yénbay, est constitué comptable-matières pour l'émission des nouvelles sapèques en laiton au 1/600 de piastre, en remplacement de M. Canioni, gendarme, rapatrié, qui a quitté Yénbay le 1^{er} janvier 1934.

La stabilisation et l'unification de la sapèque
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1^{er} avril 1934, p. 4)

Nous résumons ci-dessous un fort intéressant article, signé C. M. H., récemment paru dans la Patrie annamite. Cette question de la sapèque mérite d'attirer l'attention des autorités, qui ont trop facilement tendance à se désintéresser des difficultés qui assaillent la vie quotidienne des gagne-petit.

La stabilisation dont je parle aujourd'hui est la stabilisation du taux de change des sapèques, par rapport à la piastre indochinoise.

Aucun texte — à ma connaissance du moins — n'a pourtant été pris par le Gouvernement pour fixer la valeur de deux monnaies vivant ensemble dans un même pays, l'une par rapport à l'autre.

Aussi la valeur de la sapèque est-elle excessivement variable.

La sapèque est la monnaie de nos nhà-quê. Sans elle, toute transaction dans la campagne serait impossible. Cependant, le besoin en piastres de nos paysans n'est pas moins grand, car le règlement des dettes, des impôts et de certains achats se fait uniquement en piastres. D'où hausse vertigineuse, doublant parfois le taux moyen, dit normal, soit 5 ligatures, lors des remboursements à la Banque de Crédit populaire agricole et du recouvrement des impôts.

Vous voyez par là comment nos braves paysans sont la proie d'une bande de spéculateurs, qui règnent en maîtres absous, surtout dans les provinces septentrionales. À ces abus s'ajoutent les exactions du ly-truong ou d'autres notables chargés de la perception des impôts.

Cependant le Gouvernement, depuis quelque temps, s'est décidé à prendre certaines mesures de protection en faveur de nos malheureux nhà-quê. Par l'ordonnance royale du 21 février 1934 de S.M. Bao-Dai, le taux de change des sapèques par rapport à la piastre indochinoise est fixé à six ligatures et demie. Donc, désormais, pour payer son impôt personnel, le paysan n'a qu'à se procurer 19 ligatures et demie, soit trois piastres et non 24 ou 25 ligatures comme auparavant. Mais je doute fort du succès de cette mesure de stabilisation.

En effet, depuis la promulgation de l'ordonnance, il m'a été donné de constater un cas typique : Un campagnard n'ayant pour tout vêtement qu'une culotte usée, et porteur de 13 ligatures, allait de boutique en boutique pour échanger ses sapèques contre deux piastres. Partout on lui opposait la même chanson : « Pas de piastres ». Notre homme finit par supplier une marchande de soupe de lui céder une piastre pour sept ligatures et demie.

Ceci se passait dans une ville : à plus forte raison dans la campagne, où les spéculateurs sont rois, la piastre vaut-elle toujours, comme par le passé, 8 ligatures et même plus.

Pour que la stabilisation ait quelques chances de succès, il faut que des bureaux de change, prévus en son article 2 par l'ordonnance royale, fonctionnent le plus tôt possible. Leur création nécessite une étude minutieuse. Il y a, en effet, à fixer les conditions d'ordre moral et matériel des candidats à la gérance de ces bureaux, le mode de recrutement des gérants, le nombre de bureaux à créer dans un village et dans une ville, la rémunération accordée aux gérants, les fonds de roulement à mettre à la disposition de ces bureaux, etc.. Et qui y mettra ces fonds ? Que fera-t-on des sapèques quand les bureaux de change en seront engorgés ?

Car un jour ou l'autre, les sapèques afflueront à ces bureaux, par la fuite de la piastre, occasionnée par le paiement des dettes, des impôts et des achats en riz au

Tonkin ou ailleurs. À ce moment, envisagera-t-on le paiement de la solde des fonctionnaires indigènes avec des sapèques ? Cela ne diminue en rien la gravité de la question, étant donné qu'il y aurait toujours possibilité pour ceux-ci de les échanger aux bureaux de change.

Enfin, la stabilisation de la sapèque, dont les effets sont destinés à protéger la masse miséreuse, s'est retournée contre elle en ce sens que le paysan n'arrive plus à avoir facilement la piastre dont il a besoin, les riches se gardant bien d'échanger leurs piastres au taux officiel de six ligatures et demie.

Pour résoudre le problème monétaire annamite (lecteurs, ne confondez pas avec le problème monétaire indochinois), je soumets à l'appréciation de qui de droit cette suggestion :

Retirer de la circulation toutes les sapèques existantes, pour en frapper de nouvelles, d'un type unique pour les pays annamites avec cette inscription, « Viêt-Nam thông-buu - 193... »

Si ma suggestion trouve en haut lieu un écho, l'installation des bureaux de change deviendra inutile, les mandarins provinciaux pouvant très bien constituer à la citadelle et au siège des phu et des huyén des provisions — puisque c'est pour un travail de stockage — en y détachant des tuân-sai, dont ils disposent en quantité.

La réalisation d'une telle suggestion sera coûteuse, je le sais, mais elle fera certainement le bonheur du peuple.

Pour tout dire d'un mot, tant que les sapèques ne seront pas unifiées, les mesures prises relativement au problème monétaire annamite resteront sans grande efficacité.

C.M.H.

On dit que...
(Chantecler, 6 mai 1934)

L'est-on... ou ne l'est-on pas ?

Il s'agit de savoir si le haut fonctionnaire, qui a fait vendre le « laiton » (rognures de la frappe des sapèques Bao-Dai) pour le compte du protectorat, par la femme d'un de ses interprètes est ou n'est pas « letton » ; ce qui expliquerait beaucoup de choses. Parce que le letton est (doux gai) et débrouillard dès le berceau, puisqu'il « l'est au nid ».

Et comme il y aurait culpabilité de Cô lusion, nous demandons si le dit fonctionnaire doit être déclaré coupable.

L'est-on... ou ne l'est-on pas, parce qu'on a fait une gentillesse à un Co-thi-On.

Un anglais répondrait : — Only... sans faire laitonné... pardon, l'étonné. (C'est fini. Rassurez-vous; la crise est passée).

Chronique de Haïphong
(L'Avenir du Tonkin, 12 octobre 1935)

UNE VÉRITABLE SAPÈQUERIE DANS LA BANLIEUE HAÏPHONNAISE. — M Boubal, notre vigilant chef de la Sûreté, vient de découvrir dans la banlieue haïphonnaise une véritable sapèquerie, et a réussi à arrêter toute une organisation de faux monnayeurs.

De fausses sapèques à l'effigie de l'empereur Khai-Dinh ayant été signalées aux différents marchés des environs de la ville, le service a exercé depuis quelque temps une surveillance très active. C'est ainsi qu'un indicateur a appris de source certaine

qu'une jeune fille devait l'autre matin écouter un stock de sapèques au marché de Vat cach Thuong. M. Boubal se mit alors lui-même à la tête de ses agents, et effectivement, à Vat cach Thuong, il a trouvé la jeune Nguyen thi Lan avec une ligature de sapèques Khai-Dinh toutes neuves. Thi Lan a avoué sur le champ que la fausse monnaie était frappée par son père Nguyen Tuc, cai à la Cimenterie, et demeurant à Pho Bang. Une descente faite chez Cai Tuc a amené la découverte d'une centaine de piastres en sapèques Khai Dinh tout battant neuf, et un matériel servant à la frappe de ces fausses monnaies. Tuc a reconnu son crime : il produit chaque jour, avec quelques complices, une dizaine de piastres en sapèques qu'il fait ensuite écouter par ses filles Thi Lan et Thi Thai.

L'enquête continue. Nous croyons savoir que les faux monnayeurs seront déférés devant le tribunal provincial de Kiênan, le crime ayant été commis hors des limites de Haïphong et aucun des inculpés n'étant justiciable des juridictions françaises.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 décembre 1935)

À propos de la frappe des sapèques Bao-Dai. — D'après le rapport de l'administration, les 200 tonnes de laiton employées à la frappe des sapèques Bao-Dai ont donné 98.053.500 sapèques et 61.350 kg de déchets. Sur ces déchets, 61.000 kg. ont été vendus à 183 p. la tonne et 350 kg. ont été donnés à l'École pratique d'industrie de Haïphong pour les besoins de cet établissement. La comptabilité des opérations relatives à cette sapèque fait ressortir les résultats suivants :

Recettes quantités en piastres échangées aux agents de paiement : 65.657 p. 65; Quantités en piastres vendues aux intermédiaires : 97.764 p. 85 ; Valeur de la vente des 61 tonnes de déchets de laiton : 11.163 p. Total : 174.685 p. 60.

Dépenses : Achat de 200 tonnes de laiton : 115.782 p. 71 ; Indemnité allouée à M. R. Mercier, charge de surveiller les opérations de frappe : 960 p. ; Solde de M. Ripp, garde magasin : 1.526 p. ; Commission de 2 p. 100 aux intermédiaires : 1 949 p. 06 ; Divers (outillage, fournitures diverses, transports) : 1.633 p. 56 ; Coût de la fabrication des sapèques 35.231 p. 06 ; Construction à l'École pratique de Haïphong d'un entrepôt des machines ayant servi à la frappe des sapèques : 400 00. Total : 167.480 p. 37.

Balance : 174.585 p 60 (recettes) — 157.480 p. 37 (dépenses) ; 17.105 p. 13.

L'opération de la frappe des sapèques Bao-Dai, entreprise dans le but de multiplier les moyens d'échange, a donc procuré au budget du Tonkin un gain de 17.100 p. en chiffres ronds.

SAPÈQUE ET PIASTRE
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 septembre 1937)

Monsieur le directeur,

Votre collaborateur Agat nous donnait ces jours-ci un intéressant article : « Et la sapèque, y pense-t-on ? » dans lequel il avoue ignorer combien il fallait de ligatures, au moment de l'occupation, pour acheter une piastre. Ce qu'il sait, c'est qu'en 1898 la piastre valait cinq ligatures.

Lors de l'occupation, aussi bien en Cochinchine qu'au Tonkin, la piastre existait à peine. Elle n'avait pas de cours précis, les cours étant la résultante d'opérations multiples et centralisées. C'est l'arrivée des Français qui, au Tonkin, surtout à cause des dépenses militaires, multiplia rapidement la circulation des piastres mexicaines, monnaie

de l'époque. Mais ces piastres, pièces d'argent importées, avaient elles-mêmes un cours en or constamment variable.

Quant à leur relation avec la sapèque, monnaie nationale des Annamites et monnaie locale et de zinc, elle n'avait rien de fixe non plus, et dépendait en chaque lieu des besoins relatifs. La piastre valait davantage de sapèques (ou de ligatures) quand on avait besoin d'en trouver, par exemple pour verser les impôts ; elle en valait moins, quand un gros paiement administratif ou commercial en multipliait le nombre en un lieu donné.

À cette époque d'ailleurs, la gestion financière du pays était assez sommaire. On payait un peu n'importe comment, et comme tout le monde vivait au jour le jour, cela avait peu d'importance. La piastre avait en francs (francs-or à cette époque) un taux officiel qui s'écartait facilement de plus de 10 % du taux commercial, sans qu'on s'en préoccupât. D'ailleurs, le taux officiel ne fut d'abord fixé en Cochinchine qu'une fois par an ! À mesure que les questions économiques prirent de l'importance, on en vint à le fixer tous les trois mois, puis tous les mois ; et, il y a quelques années, avant l'actuel rattachement de la piastre au franc — rattachement dont nous apercevons maintenant les dangers — on le fixait aussi souvent qu'il était besoin, parfois deux fois par jour.

De son côté, la valeur de la sapèque, prise en elle-même, ne pouvait qu'augmenter depuis que l'occupation française en avait arrêté la frappe, ou plutôt la fonte ; les quantités en circulation diminuaient en effet par perte, bris accidentel ou usure normale. C'est bien ce qui s'est passé, mais cette transformation lente a été masquée par d'autres plus rapides et de plus grande amplitude.

À travers toutes ces variations, il est impossible de dire avec quelque précision ce que valait en ligatures une piastre de 1884 par exemple. Cela variait suivant les moments et les endroits. Les récits de l'époque permettent cependant de dire qu'en général, on avait à peu près une piastre pour cinq ligatures au Tonkin où la piastre était abondante, et pour six ligatures en Annam où il y avait moins de troupes, moins de dépenses, et moins de piastres en circulation.

À ce moment la piastre valait environ 5 francs-or, c'est-à-dire sensiblement cinq fois notre piastre d'aujourd'hui, ce qui mettait la ligature, au Tonkin, à environ 1 franc-or. En 1898, la piastre étant descendue aux environs de 3 francs-or, la ligature ne valait plus que 0 fr. 60. Elle avait commencé de monter en piastres, mais elle avait baissé en or.

Si on laisse aller les choses comme elles vont actuellement, Agat peut se tranquilliser ; il deviendra tout à fait inutile de se préoccuper de la sapèque, puisque la piastre s'en rapproche sans cesse et finira par la remplacer. La piastre Blum-Auriol-Bonnet est, en effet, déjà à très peu près au niveau de la ligature Tu-Duc ; et nous nous apercevrons avant peu que la politique actuelle ramène financièrement le pays à l'époque de la sapèque monnaie nationale. Le retour à la monnaie à la fois incertaine et misérable n'est qu'un retour au désordre des civilisations d'autrefois. Mais personne ne paraît s'en préoccuper, malgré l'intérêt évident du pays.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, mes sincères salutations.

Un lecteur du temps de la piastre argent.

NORD-ANNAM

SAMSON

Les faux bruits

(*L'Avenir du Tonkin*, 11 septembre 1939)

Il fallait s'y attendre : la guerre affole la population indigène. Des sots qui ne savent ni a ni b lancent des bruits alarmistes. Nous serions d'avis qu'on se hâte de faire

l'éducation des masses en temps de guerre, des conférences seraient faites par des Annamites instruits, habiles et d'un loyaliste éprouvé, connaissant bien la mentalité des campagnards. Ils mettraient les choses au point, couperaient les ailes aux canards tendancieux. On ne saurait croire combien les indigènes des campagnes sont avides d'être renseignés.

On pourrait encore répandre à profusion des tracts ou des journaux spécialement adaptés à l'esprit de ces gens frustes qui n'ont aucune idée de la géographie.

En attendant, cet état de trouble a une grande répercussion sur la vie économique du pays. En Annam, toutes les transactions se font en sapèques. Le cours officiel de la piastre devrait être de six cent sapèques. Il y a déjà un an et plus qu'il est tombé à quatre cent cinquante sapèques. Deux jours après le commencement de la guerre, une nouvelle dégringolade a commencé et, aujourd'hui 8 septembre, la piastre ne vaut plus que trois cent cinquante sapèques.

Si elle continue de ce train, la piastre sera bientôt à zéro. Déjà, le change est très laborieux. Nombreux sont ceux qui disent à celui qui se présente au marché avec une piastre ou de nouvelles pièces de dix cents : Nous ne voulons pas de cet argent qui n'a aucune valeur intrinsèque. Demain, les Français ne seront plus ici ; alors que ferions nous de ce papier ou de ce métal en carton ?

En certains hameaux, on se prépare même à partir pour chercher quelque abri. Il arrive que les gens venus de Hanoï, rien qu'en racontant qu'on y a creusé des tranchées, sont cause de beaucoup de faux bruits. L'incident de la bombe de That-Khe est répandu partout avec de grands embellissements.

Puisse cette effervescence se calmer et la vie normale reprendre en attendant la victoire.

[Les visites de l'Amiral à Hanoï](#) *(La Volonté indochinoise, 4 août 1943)*

.....

En quittant l'École des Beaux-Arts, l'Amiral s'est arrêté un moment au nouvel Atelier des Monnaies où l'Inspection Générale des Mines et de l'Industrie frappe actuellement les nouvelles pièces en aluminium de un cent et cinq cents d'un module très pratique qui vont prochainement être mises en circulation. Il y a été reçu par l'ingénieur Roth, représentant l'Inspecteur Général Guillanton, qui lui a présenté les diverses phases de la fabrication, depuis la fonte des lingots jusqu'à l'ensachage des pièces par comptage automatique pour leur envoi au Trésor Public.
